



La pression sociale et fiscale réelle du salarié moyen au sein de l'UE en 2023

Juillet 2023 • 14^{ème} édition

Nicolas Marques | Cécile Philippe | James Rogers



L'Institut économique Molinari (IEM) est un organisme de recherche et d'éducation dont la mission est de favoriser une meilleure compréhension des phénomènes et défis économiques, en les rendant accessibles au grand public. A cet effet, il effectue des recherches scientifiques, organise des cercles de réflexion, édite des publications, propose des formations et toutes formes d'enseignement en ce sens.

Ses travaux contribuent à stimuler l'émergence de nouveaux consensus, en proposant une analyse économique des politiques publiques illustrant l'intérêt de réglementations et de fiscalités plus clémentes.

L'IEM est une organisation à but non lucratif, financée par les cotisations volontaires de ses membres, individus, fondations ou entreprises. Affirmant son indépendance intellectuelle, il n'accepte aucune subvention publique.

Reproduction autorisée à des fins éducatives et non commerciales à condition de mentionner la source.

©2023 Institut économique Molinari

ISBN 978-2-931091-19-7

Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2023

Contact : postmaster@institutmolinari.org

Site Internet : www.institutmolinari.org

LA PRESSION SOCIALE ET FISCALE REELLE SUR LE SALARIE MOYEN AU SEIN DE L'UE EN 2023

14^{ème} édition, juillet 2023

Nicolas Marques, Cécile Philippe et James Rogers

Institut Économique Molinari | Paris-Bruxelles

« Depuis des décennies, les classes moyennes sont massivement taxées, moins soutenues que d'autres par l'Etat providence tandis que les services publics mis à leur disposition se dégradent inexorablement ».

Denis Olivennes (2019),
Le délicieux malheur français,
Albin Michel, page 47-48.

SOMMAIRE

LE CONTEXTE : DES CHARGES ET IMPOTS DIFFICILES A APPREHENDER	7
L’OBJECTIF DE L’ETUDE : ESTIMER LA PRESSION SOCIALE ET FISCALE DES SALARIES MOYENS	9
LES JOURS DE LIBERATION SOCIALE ET FISCALE 2023.....	10
ENSEIGNEMENTS 2023 AU NIVEAU DE L’UE	11
Le taux d’imposition réel continue de baisser	11
L’Autriche, la Belgique et la France restent les pays fiscalisant le plus le salarié moyen	12
Des prélèvements liés avant tout aux cotisations patronales et salariales	16
ENSEIGNEMENTS FRANCAIS 2023.....	18
Une pression fiscale nuisant au pouvoir d’achat	18
Une pression fiscale due à l’importance des cotisations transitant par les fiches de paie.....	19
Une pression sociale et fiscale qui ne coïncide pas avec une meilleure gestion des finances	21
Une pression sociale et fiscale supérieure aux autres pays ayant une forte tradition sociale	22
Des prestations collectives présentant un rapport qualité prix moyen.....	24
DETAIL DES CALCULS EUROPEENS.....	30
DEFINITIONS ET METHODOLOGIE	33
PRECISIONS SUR LES DONNEES ET CALCULS.....	34
QUESTIONS USUELLES.....	36
LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ZOOMS.....	39
BIBLIOGRAPHIE.....	40
NOTES.....	41
SUR LES AUTEURS.....	45
PUBLICATIONS RECENTES DE L’IEM	45

Calculs réalisés avec



1. LE CONTEXTE : DES CHARGES ET IMPOTS DIFFICILES A APPREHENDER

Le droit des citoyens à consentir de façon éclairée à l'impôt est devenu un fondement des démocraties modernes avec les révolutions américaine et française de la fin du XVIII^{ème} siècle. L'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 stipule que « Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ».

Pour autant, l'application de ce principe est devenue de plus en plus ardue. L'impôt sur le revenu – apparu en Grande Bretagne en 1842, en Allemagne en 1893 ou en France en 1914 – n'est en général qu'une charge parmi d'autres. Le financement des systèmes obligatoires de protection sociale assurantiels de type Bismarckien (1883), assistanciel de type Beveridgien (1942) a mobilisé au fil des années des contributions de plus en plus significatives. C'est notamment le cas en France, pays dans lequel l'essor de la protection sociale publique (1910, 1945...) a donné lieu à un financement mixte assis sur les salaires (cotisations patronales et salariales) puis sur tous les revenus (CSG, CRDS...). En parallèle, la donne a aussi été complexifiée avec la montée en puissance de la TVA, innovation française de 1954 reprise ensuite dans toute l'Union européenne.

L'essor de la pression sociale et fiscale est traditionnellement mesuré de façon macroéconomique, en rapportant le poids des impôts et charges au Produit intérieur brut (PIB). Cette mesure a l'avantage d'être un standard, mais elle a l'inconvénient d'agréger des charges pesant sur des agents économiques (entreprises, salariés...) et des assiettes radicalement différentes (salaires, plus-values, bénéfices...).

Même si *in fine* la fiscalité est toujours économiquement supportée par des individus, avec un lien économique et juridique plus ou moins simple à décoder¹, les approches macroéconomiques sont relativement peu parlantes pour la majorité d'entre nous. En quoi est-ce utile de savoir que les prélèvements obligatoires représentent entre 22 et 48 % du PIB², selon qu'on est en Irlande ou en France, si l'on pense, à tort, ne pas être concerné par cet effort collectif ?

La réalité des prélèvements obligatoires est sans rapport avec les ordres de grandeur que les citoyens ont en tête. Ceux concernés par l'impôt sur le revenu ont tendance à se focaliser sur ce dernier, en relativisant l'impact sur le pouvoir d'achat de prélèvements moins visibles tels que les cotisations sociales ou la TVA.

Or, les cotisations sociales représentent l'essentiel des prélèvements obligatoires supportés par le salarié moyen européen, sauf au Danemark (2 % cf. Figure 1 page 8).

Une grande partie des actifs considère aussi que sa contribution au financement des systèmes sociaux se limite aux contributions « salariales ». Cette relative myopie est liée au fait que les pays ont recours à une combinaison de cotisations sociales « patronales » et « salariales », contribuant à rendre peu lisible le coût réel de la protection sociale. Dans certains pays, les taux de ces cotisations sociales sont proches. C'est notamment le cas en Allemagne, Hongrie, Luxembourg, Pologne ou Royaume-Uni. Dans d'autres pays, les taux de cotisations « patronales » sont sensiblement plus élevés que les cotisations « salariales ». C'est notamment le cas en Estonie, Espagne, ou Italie. Cette distinction

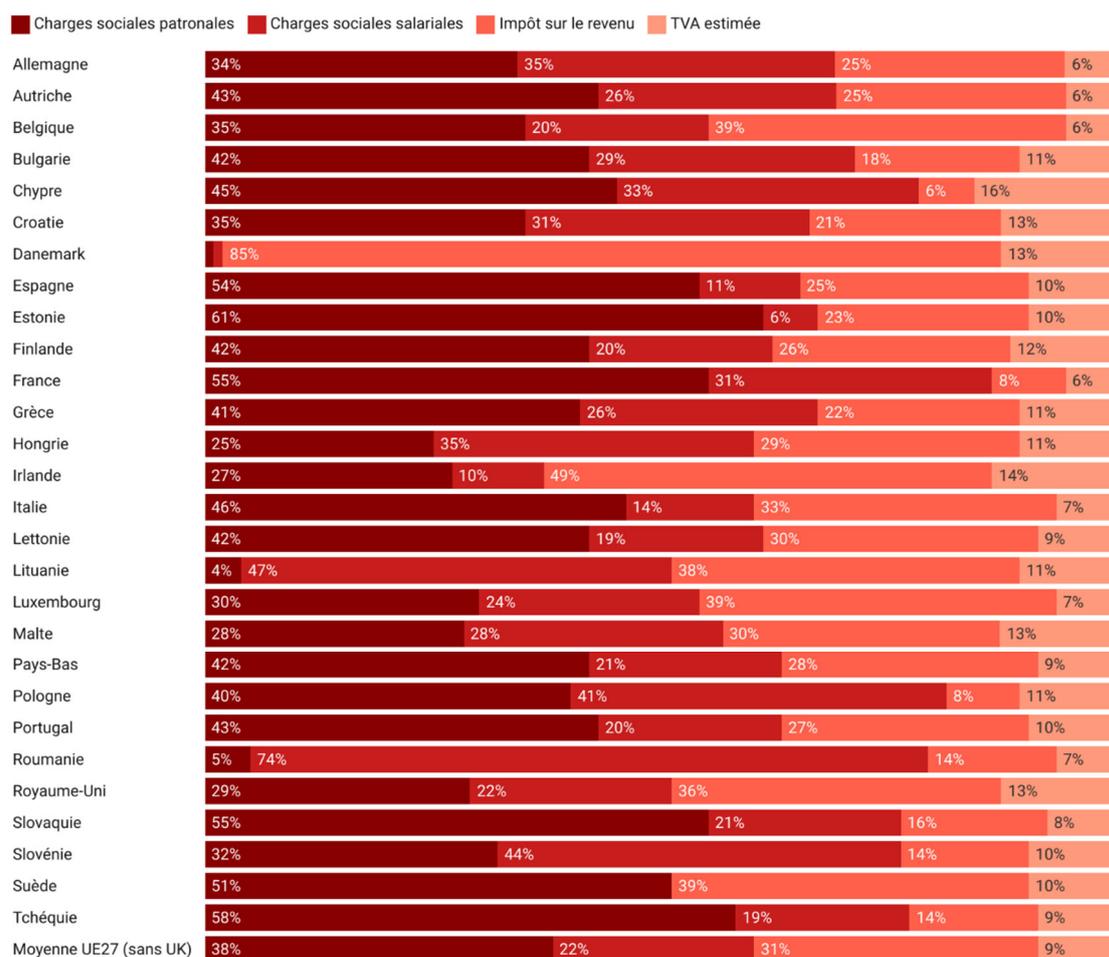
« patronal/salarial », qui pourrait laisser croire que les employeurs contribuent dans des proportions variables, est trompeuse. D'un point de vue économique, les cotisations « patronales » comme « salariales » sont payées par l'employeur au titre de l'activité du salarié. Elles vont en déduction des sommes que ce dernier pourra librement dépenser, d'où l'intérêt de la méthodologie employée dans cette étude.

La TVA représente aussi une part significative des recettes publiques. Il s'agit d'un impôt particulièrement difficile à saisir par le commun des mortels. Prélevé à la source par le vendeur, son coût global sur l'année n'est pas facile à appréhender par les contribuables.

L'essor de la fiscalité fait aussi l'objet de travaux spécifiques. L'OCDE publie notamment des baromètres thématiques traitant de la fiscalité sur les salaires, sur la consommation ou sur les profits. Si ces travaux offrent une très grande richesse d'informations, avec une variété de cas-type, ils ne permettent pas d'offrir une vision globale parlante et sont disponibles avec un décalage dans le temps, contrairement à ce travail conçu avec la fiscalité de l'année en cours.

Pourtant, l'impôt ou la cotisation sociale sont l'affaire de tous et la transparence sur ces questions relève de l'impératif démocratique.

Figure 1 : Répartition des charges et impôts sur le salarié moyen en 2023



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2023.

2. L'OBJECTIF DE L'ÉTUDE : ESTIMER LA PRESSION SOCIALE ET FISCALE DES SALARIES MOYENS

L'objectif de cette étude est d'estimer la pression sociale et fiscale qui pèse réellement sur le salarié moyen dans chacun des 27 pays membres de l'Union européenne (UE) ainsi qu'au Royaume-Uni.

Cette étude entend éclairer les citoyens, dans un domaine particulièrement difficile à suivre pour un non spécialiste. Elle repose sur une démarche permettant de visualiser, clairement et simplement, l'ampleur des charges et des impôts pour déterminer le jour symbolique de « libération sociale et fiscale » pour les salariés moyens des différents pays de l'UE.

Les calculs partent naturellement de ce que paie l'employeur au titre du salarié, ce qu'on appelle parfois le « salaire complet » ou le « super brut ». Cette somme finance les cotisations sociales dites « patronales » et le salaire « brut ». Pour passer du salaire « brut » au « pouvoir d'achat réel » du salarié, il faut ensuite déduire les cotisations salariales, l'impôt sur le revenu et la TVA associée aux consommations de biens et services.

Cette étude permet de mesurer le coût réel des services publics et de la sécurité sociale pour un salarié moyen célibataire et sans enfant. Ce coût est établi en agrégeant les principaux impôts ou charges qu'il supporte, directement ou indirectement : charges sociales (patronales et salariales), impôt sur le revenu et TVA. Tous ces prélèvements obligatoires, pris au titre du travail ou de la consommation, sont intégralement financés par les fruits de l'activité des salariés moyens. Ils réduisent *in fine* d'autant leur pouvoir d'achat réel. Ils sont calculés sur des assiettes cohérentes, dans le cadre d'un salarié ayant le revenu moyen du pays en question. Ce salarié est célibataire et sans enfant, notion pouvant influencer sur l'impôt sur le revenu dans certains pays.

Les charges et impôts sont rapportés au « salaire complet » ou « super brut » du salarié moyen, ce qui permet de calculer le taux de pression sociale et fiscale réel dans chacun des pays de l'UE. Les pourcentages n'étant pas parlants pour tous, le calcul est rapporté à une année, pour déduire le moment à partir duquel le salarié moyen recouvre la liberté d'utiliser, comme il veut, son pouvoir d'achat, en consommant ou épargnant.

Précisons que les charges sociales permettent de financer des services collectifs dont les salariés bénéficient directement ou indirectement à des degrés divers. Cet indicateur mesure donc la date à partir de laquelle le salarié devient libre d'utiliser, comme il le souhaite, les fruits de son travail et non la date à partir de laquelle le salarié cesserait de « travailler pour la collectivité ».

3. LES JOURS DE LIBERATION SOCIALE ET FISCALE 2023

Calendrier 1 : Les jours de libération sociale et fiscale en Europe

Avril	Mai	Juin	Juillet
		5 Finlande	3 Italie
		6 Pologne	5 Allemagne
		8 Espagne	
		8 Tchéquie	
		9 Slovénie	
		10 Moyenne UE27	
	9 Royaume-Uni	10 Luxembourg	
		11 Grèce	
		12 Portugal	
	15 Irlande	15 Lettonie	15 Autriche
		16 Pays-Bas	15 Belgique
16 Chypre		19 Hongrie	
	24 Bulgarie	19 Roumanie	17 France
	29 Lituanie	21 Suède	
	30 Danemark	22 Slovaquie	
27 Malte	30 Croatie		
	1 Estonie		

Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2023.

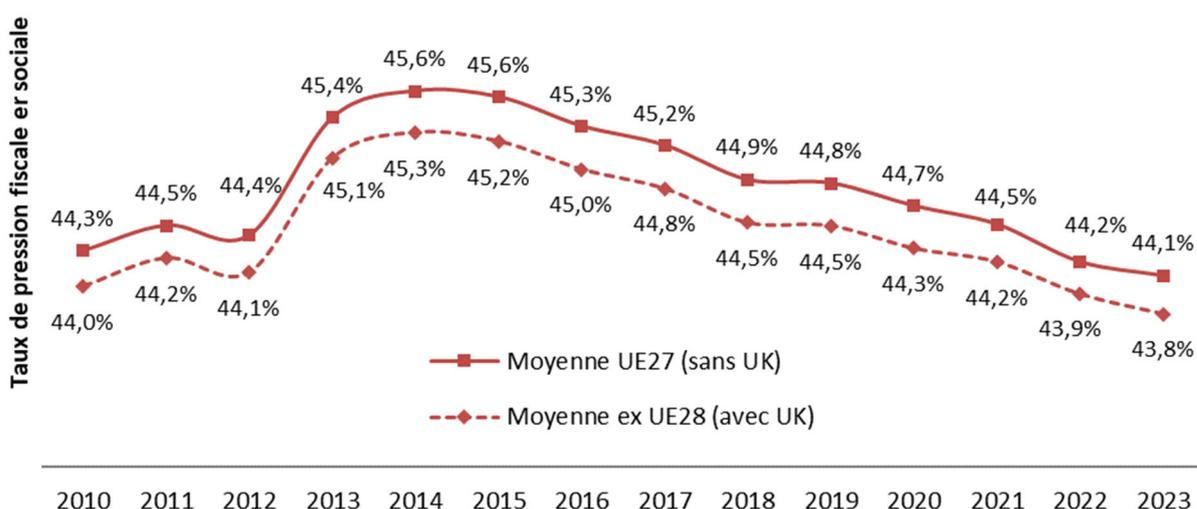
4. ENSEIGNEMENTS 2023 AU NIVEAU DE L'UE

Le taux d'imposition réel continue de baisser

En 2023, le taux réel d'imposition du salarié est de 44,1 % dans l'UE à 27, en baisse de 0,1 % par rapport à 2022 et de 1,5 % par rapport au pic de 2014.

Concrètement, un salarié moyen générant 100 € de revenus avant charges et impôts supporte 44,10 € de prélèvements obligatoires en 2023. Il peut, *in fine*, disposer à sa guise de 55,90 € de pouvoir d'achat réel. Ce qui représente 0,10 € de plus qu'en 2022 et 1,50 € de plus qu'en 2014.

Figure 2 : Taux de pression sociale et fiscale sur le salarié moyen de l'UE



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant.

Sur un an, dix pays de l'UE ont enregistré une baisse des prélèvements permettant de récupérer au moins une journée de liberté fiscale et sociale. C'est le cas en Allemagne, Danemark, Portugal, et Suède (+1 jour), en Autriche et Grèce (+3 jours), en Pologne (+4 jours), aux Pays-Bas (+5 jours), en Finlande (+9 jours) et Croatie (+10 jours).

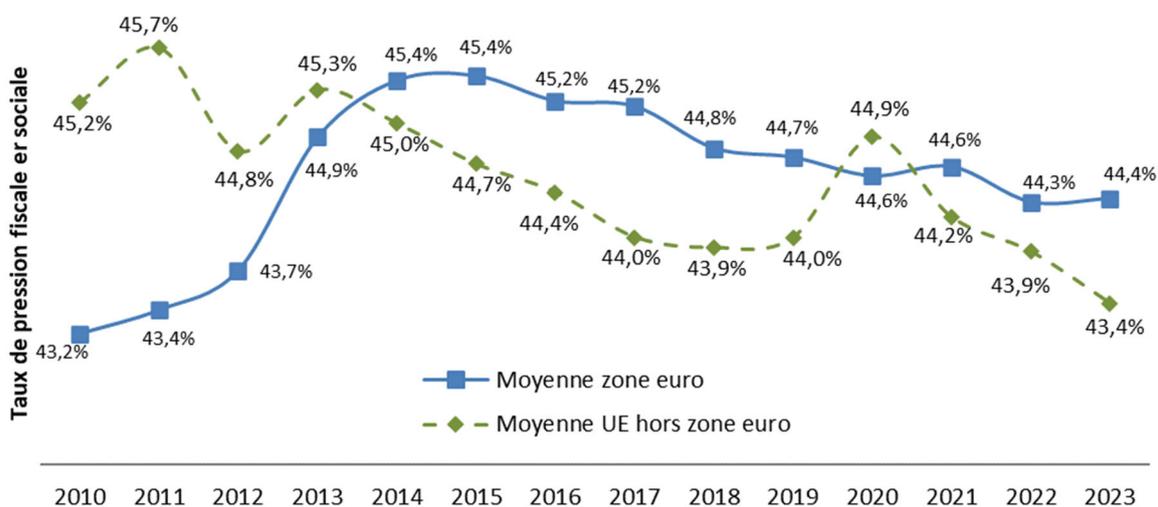
Six pays sont stables, la Belgique, la Bulgarie, la France, la Hongrie, la Lituanie et la Roumanie.

Le reste de l'UE connaît une augmentation des prélèvements obligatoires conduisant à un recul de la Libération fiscale et sociale d'un jour par rapport à 2022 (Chypre, Espagne, Irlande, Lettonie, Malte, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie) à 8 jours (Luxembourg).

Si la fiscalité dans l'UE est en 2023 inférieure à celle de 2010, ce n'est pas le cas pour la zone euro (Figure 3 page 12). La crise de 2009 a donné lieu à une hausse de la fiscalité qui n'est toujours pas totalement résorbée. La fiscalité sur le salarié moyen était proche de 43 % début 2010. Elle est montée à plus de 45 % en 2014 et est légèrement supérieure à 44 % en 2023. Beaucoup de pays, dont la France, ont cherché à rééquilibrer leurs comptes publics en augmentant la fiscalité pesant sur les employeurs et les ménages plutôt qu'en réduisant les dépenses. Dans un contexte de faible croissance, les salariés

ont subi de plein fouet la hausse des prélèvements obligatoires qui représentent pour eux une « double peine ». D'une part, leurs employeurs, qui ont été confrontés à des charges et impôts en hausse, ont été moins enclins à accorder des augmentations de salaires bruts. D'autre part, leur salaire net reste amputé par diverses augmentations de charges sociales, d'impôts sur le revenu et de TVA.

Figure 3 : Taux de pression sur le salarié moyen zone euro et non euro



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la composition de l'euro de l'année en question. Le Royaume-Uni est sorti de l'UE en 2020 ce qui explique la remontée du taux de fiscalité moyen des pays de l'UE hors zone euro cette année-là.

L'Autriche, la Belgique et la France restent les pays fiscalisant le plus le salarié moyen

Comme depuis 2012, les 3 champions de la fiscalisation du salarié moyen dans l'Union européenne sont l'Autriche, la France et la Belgique, mais l'ordre a de nouveau changé, la France redevenant championne de la pression fiscale et sociale.

L'Autriche est 3^{ème} sur le podium, avec une libération sociale et fiscale le 15 juillet, trois jours plus tôt qu'en 2022. La fiscalité sur le salarié moyen ressort à 53,4 %, en baisse par rapport à l'an passé (- 0,9 %). Depuis cette année, les tranches du barème d'impôt sur le revenu sont indexées sur l'inflation, ce qui met un terme à l'augmentation rampante de l'impôt sur le revenu qualifiée en Autriche de « progression à froid ». Le gouvernement accède ainsi à une revendication de longue date des représentants syndicaux et des milieux économiques³ (Zoom 1 page 14).

La **Belgique** est 2^{ème} sur le podium, avec une libération sociale et fiscale le 15 juillet. L'ex numéro 1 de ce classement (de 2011 à 2015) est devenue grâce à son « Tax shift » (Zoom 2 page 14) n°2 (en 2016 et 2017) puis n°3 depuis 2018. Elle redevient n°2 en 2023 avec 53,5 % de pression sociale et fiscale sur le salarié moyen en raison des baisses d'impôts significatives opérées en Autriche.

La **France** est 1^{ère} sur le podium avec une libération fiscale le 17 juillet. Elle retrouve la place de n°1 de la pression fiscale et sociale qu'elle occupait de 2016 à 2020. La fiscalité sur le salarié moyen ressort à 54,1 %, stable par rapport à l'an passé, époque à laquelle la France était n°2 derrière l'Autriche. Cette dernière ayant significativement baissé sa fiscalité, la France devient première en 2023.



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2023.

Suivent l'Allemagne et l'Italie, avec 50,9 % et 50,4 % de prélèvements obligatoires et des libérations sociales et fiscales le 5 et 3 juillet.

Dans ces 5 pays, plus de la moitié des revenus liés au travail sont prélevés au titre des impôts et charges. Cela signifie que le salarié moyen n'a pas de maîtrise directe sur plus de 50 % des fruits de son travail, son influence sur la prise de décision étant, au mieux, indirecte.

Certes, il peut tenter d'orienter la prise de décision collective, par exemple en votant ou en adhérant à un syndicat, mais son influence est diluée. Il n'a pas la possibilité de décider individuellement combien il souhaite allouer globalement au titre des services financés par les prélèvements obligatoires. De même, il n'a pas la possibilité d'imposer ses préférences, en donnant la priorité à un service public ou social plutôt qu'à un autre. Enfin, dans beaucoup de pays, le salarié est contraint de faire appel à des services publics ou sociaux en situation de monopole. C'est notamment le cas en France dans des domaines aussi divers que les retraites, le salarié n'ayant pas la liberté d'opter pour des complémentaires obligatoires fonctionnant en capitalisation, la santé ou l'éducation, la carte scolaire limitant la liberté de choix entre les établissements publics.

Zoom 1 : L'Autriche redevient 3^{ème} grâce à l'abandon de la « progression à froid » en 2023

En Autriche, le gouvernement avait fait le choix fin 2015 d'une baisse de l'impôt sur le revenu. Les taux marginaux d'imposition ont été révisés à la baisse en 2016. L'effet, très significatif sur la première tranche (25 % au lieu de 36,5 % sur les revenus bruts entre 11 000 et 18 000 €), portait aussi sur les autres tranches d'imposition du salarié moyen dans des proportions moindres. Il en a résulté une baisse notable de la pression sociale et fiscale de -2,1 % entre 2015 (56,4 %) et 2017 (54,3 %). Le jour de libération sociale et fiscale a avancé du 25 juillet 2015 au 18 juillet 2017.

La période suivante a été marquée par une légère augmentation de la fiscalité, sous l'effet de ce que les Autrichiens appellent la « progression à froid » de l'impôt sur le revenu. Les montants nominaux (plafonds de revenu, abattements et déductions) n'étaient pas annuellement ajustés chaque année à l'inflation contrairement à la pratique française. Compte tenu du caractère progressif de l'impôt sur le revenu, la charge fiscale moyenne augmentait, même sans augmentation des taux d'imposition.

Afin de contrecarrer la « progression à froid », les montants limites des deux tranches d'imposition les plus basses (jusqu'à 32 075 €) ont été relevés en 2023 au-dessus du niveau du taux d'inflation (+6,3 % vs une inflation de +5,2 %)⁴. En parallèle, la tranche d'imposition de 32 076 à 62 080 € a vu son taux d'imposition ramené de 42 à 40 %.

Par conséquent, en 2023, la fiscalité sur le salarié moyen ressort à 53,4 %, en baisse par rapport à 2022 (- 0,9 %). L'Autriche est ainsi 3^{ème} sur le podium, avec une libération fiscale et sociale le 15 juillet 2023, au lieu du 18 juillet en 2022. Elle retrouve sa 3^{ème} place qu'elle avait déjà de 2012 à 2017.

Zoom 2 : La Belgique redevient n°2 en attendant son « Tax shift » 2024

En Belgique, le gouvernement de Charles Michel avait initié une première baisse des charges sur le travail en 2016 avec le premier volet de son « tax shift ». Il a initié une deuxième vague de baisses en 2018, portant sur les charges patronales et l'impôt sur le revenu. Les charges patronales sont passées de 33 % du salaire brut en 2015 à 23 % pour le salarié moyen en 2018, tandis que l'impôt sur le revenu baissait de 10 %. Le taux d'imposition sociale et fiscale du salarié moyen belge a chuté de 59,47 % en 2015 à 53,76 % en 2020. Le jour de libération sociale et fiscale a avancé du 6 août 2015 au 16 juillet 2020.

L'effet de ce « tax shift » a été notable et bénéfique. En 2016, 59 000 emplois supplémentaires ont été créés, puis 65 000 en 2017 et 59 000 en 2018.

Le « tax shift » serait responsable d'une portion significative de ces créations d'emplois. Selon une simulation théorique de l'université de Leuven, il est de nature à avoir permis la création de 44 000 à 92 000 postes à l'horizon 2020⁵.

Selon la Banque nationale de Belgique, il serait à l'origine de la création de 52 100 emplois entre 2015 et 2021⁶. Conséquence : le chômage devrait chuter selon elle « à un niveau que l'on n'avait plus connu depuis les années 70 »⁷. Un pari quasiment réussi en dépit de la crise économique liée à la Covid-19. Le taux de chômage belge a été ramené de 8,7 % en 2015 à 5,5 % en 2019 avant de remonter à 6,3 % en 2021, selon Eurostat.

En 2023, la fiscalité sur le salarié moyen ressort à 53,5 %, chiffre stable par rapport à l'an passé. La Belgique est libérée fiscalement et socialement le 15 juillet, quasiment au même moment qu'Autriche et deux jours avant la France.

L'an prochain, la Belgique devrait retrouver sa position de 3^{ème}. L'actuel gouvernement travaille à une nouvelle réforme visant à augmenter les salaires nets d'au moins 835 euros à compter du 1^{er} janvier 2024, avec notamment un élargissement de la tranche de revenus non imposables dont le seuil devrait passer de 10 160 à 13 500 euros⁸.

Zoom 3: La France redevient n°1 dans l'UE en 2023

Le poids des prélèvements obligatoires sur le salarié moyen a diminué significativement depuis 2018. Il était de 56,7 % en 2018, contre 54,1 % en 2023.

Cette baisse a été enclenchée en 2019 avec le remplacement du CICE par un allègement de cotisations patronales à hauteur de 6 %. Depuis, les charges patronales représentent 43 % du salaire brut contre 49 % en 2018. En complément, le programme de campagne d'Emmanuel Macron intégrait un volet baisse des cotisations salariales « afin d'augmenter le pouvoir d'achat » et de lutter contre le sentiment que le « travail ne paye plus ». Il s'agissait de supprimer les cotisations maladie et chômage (-3,15 points), pour augmenter les salaires nets. Cette mesure, compensée en partie par une augmentation de la CSG (+1,7 points), était censée générer un gain de « 500 euros nets supplémentaires par an » pour un salarié gagnant 2 200 € nets par mois.

Dans la réalité, le gain de pouvoir d'achat était de 403 € pour le salarié moyen, 19 % en dessous des 500 € de pouvoir d'achat supplémentaires promis lors de la campagne présidentielle de 2017 : les cotisations sociales ont été réduites de 1 215 € en 2019 pour un salarié moyen, avec 289 € de cotisations maladie et 926 € de cotisations chômage en moins. En revanche, l'augmentation de la CSG (+1,7 %) représentait une perte de l'ordre de 663 € pour le salarié moyen. La réforme a aussi alourdi l'impôt sur le revenu, dont l'assiette a augmenté mécaniquement sous l'effet de la baisse des charges sociales, avec un surcoût d'impôt sur le revenu de 149 €.

La baisse de l'impôt sur le revenu, annoncée par Emmanuel Macron en avril 2019, dans la foulée du « grand débat » organisé suite à la crise des gilets jaunes, a permis d'amplifier la baisse de la fiscalité. Elle a réduit à 11 % le taux de la tranche d'imposition précédemment à 14 %. Mais, en contrepartie, le seuil d'entrée dans la tranche à 30 % a été abaissé. Selon les chiffres gouvernementaux, la baisse d'impôt sur le revenu devait être de l'ordre de 350 euros pour les foyers dont la tranche marginale d'imposition était de 14 % et de 180 euros pour ceux ayant des revenus fiscalisés à 30 %⁹.

Dans la réalité, le gain représentait 126 euros en 2020 pour le salarié moyen célibataire : l'économie liée à l'imposition à 11 au lieu de 14 % représentait 767 euros. Mais elle a été amputée à 84 % par la baisse du seuil d'entrée dans la tranche à 30 %, qui a coûté au salarié moyen 641 euros.

Par comparaison, les salariés moyens belges puis autrichiens ont bénéficié de baisses d'impôt bien plus fortes dans les années précédentes. Cela explique pourquoi la Belgique – championne de 2011 à 2015 – et l'Autriche – championne de 2021 à 2022 – sont désormais n°3 et n°2 de la pression fiscale et sociale derrière la France, qui retrouve la place de n°1 de la pression fiscale et sociale qu'elle occupait de 2016 à 2020.

Des prélèvements liés avant tout aux cotisations patronales et salariales

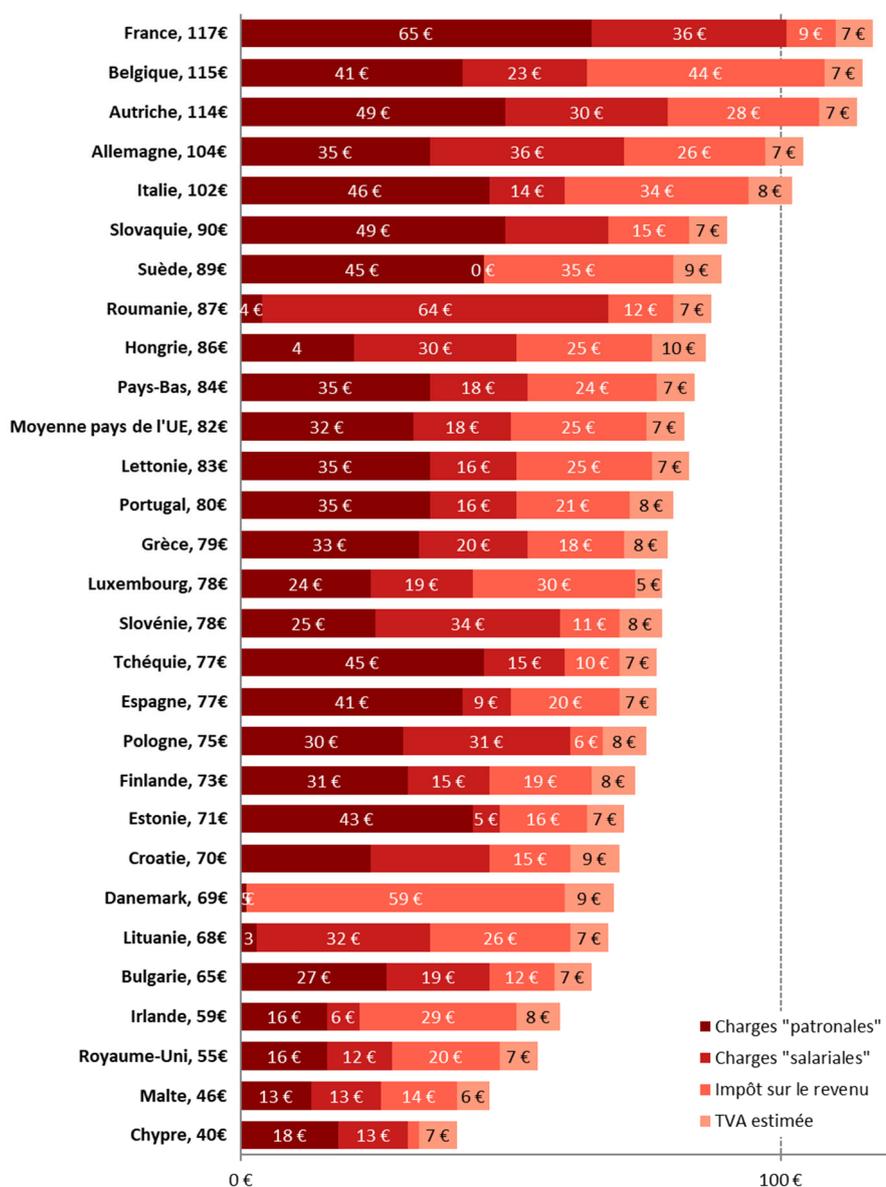
En 2023, l'employeur moyen de l'UE devra déboursier 182 € pour que son salarié puisse disposer de 100 € de pouvoir d'achat réel, tout en s'acquittant de 82 € de charges et d'impôts, dont 50 € de cotisations patronales et salariales (Figure 4 page 16).

La fiscalité pesant sur le salarié moyen varie très fortement d'un pays à l'autre.

L'employeur français débourse 217 € - dont 101 € de cotisations patronales et salariales - pour que son salarié moyen dispose de 100 € de salaire net d'impôts.

A l'opposé, les employeurs de Chypre distribuent 140 € - dont 31 € de cotisations patronales et salariales - pour générer 100 € de pouvoir d'achat réel.

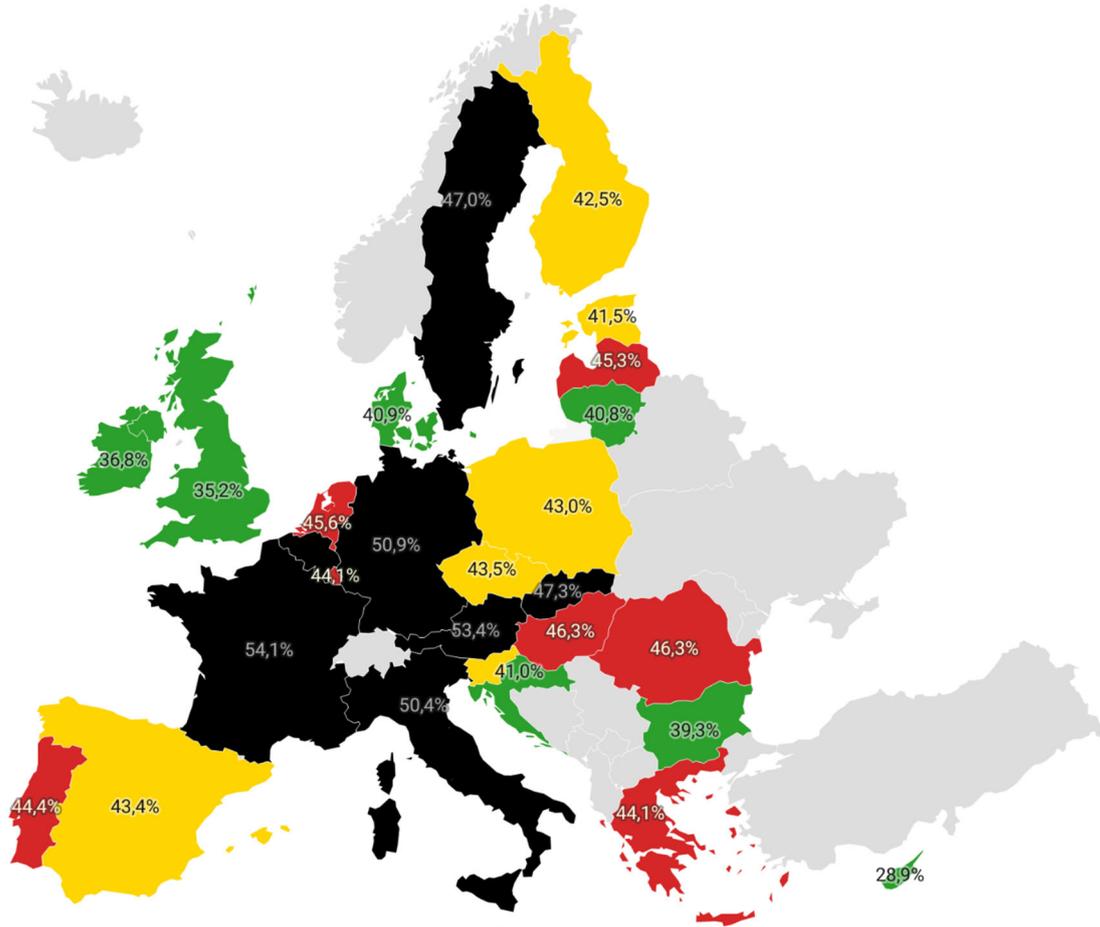
Figure 4 : Charges et impôts pour 100 € de pouvoir d'achat réel en 2023



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2023. Lecture : L'employeur moyen de l'UE doit déboursier 182 € pour que le salarié moyen dispose de 100 € de pouvoir d'achat réel, une fois payés 32 € de charges « patronales », 18 € de charges « salariales », 25 € d'impôt sur le revenu et 7 € de TVA.

Carte 1 : Taux réel de taxation du salarié moyen en 2023
(en % du salaire complet payé par l'employeur)

■ < 41,1% ■ 41,1%-44,0% ■ 44,0%-47,0% ■ ≥ 47,0%



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2023.

5. ENSEIGNEMENTS FRANCAIS 2023

L'étude montre que la pression sociale et fiscale française reste très élevée en 2023. La fiscalité sur le salarié moyen ressort à 54,1 %, stable par rapport à l'an passé.

Une pression fiscale nuisant au pouvoir d'achat

Le système fiscal et social contribue à réduire significativement le pouvoir d'achat réel. Alors que l'employeur français fait face à un coût du travail du même ordre que les pays du Nord de l'UE, son salarié moyen a un pouvoir d'achat intermédiaire entre celui des pays du Nord et des pays du Sud.

Le classement 2023 montre que le salarié moyen français est en théorie parmi les mieux payés de l'UE. Son employeur débourse en effet 57 145 €, ce qui le met au 8^{ème} rang (Tableau 1), entre la Finlande et la Suède.

Mais la fiscalité est très importante avec 54,1 % de charges et impôts sur ce qui est déboursé par l'employeur. Il ne reste *in fine* que 26 243 € de pouvoir d'achat réel, plaçant le salarié moyen au 10^{ème} rang dans l'UE, entre la Belgique et l'Italie.

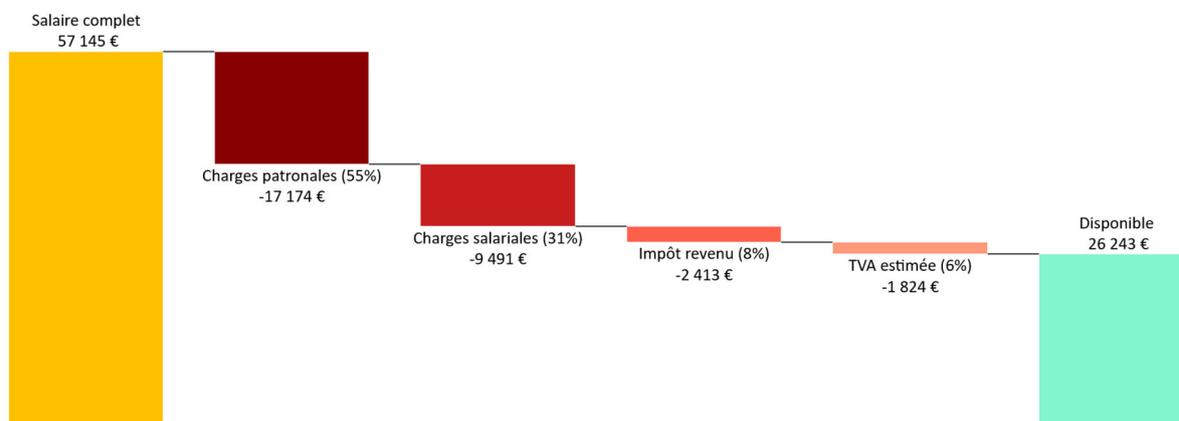
Tableau 1 : Passage du salaire complet au pouvoir d'achat réel

Rang dans l'UE		Salaire complet (pouvoir d'achat réel + charges + impôt sur le revenu + TVA)	- Charges, impôt sur le revenu et TVA (en % du salaire complet)	= Pouvoir d'achat réel (net de charges, impôt sur le revenu et TVA)
1	Luxembourg	77 555 €	France 54,1%	Luxembourg 43 386 €
2	Pays-Bas	68 321 €	Belgique 53,5%	Pays-Bas 37 161 €
3	Autriche	65 542 €	Autriche 53,4%	Danemark 36 528 €
4	Belgique	64 447 €	Allemagne 50,9%	Royaume-Uni 35 871 €
5	Allemagne	63 553 €	Italie 50,4%	Irlande 35 512 €
6	Danemark	61 835 €	Slovaquie 47,3%	Finlande 33 520 €
7	Finlande	58 331 €	Suède 47,0%	Allemagne 31 184 €
8	France	57 145 €	Roumanie 46,3%	Autriche 30 511 €
9	Suède	56 924 €	Hongrie 46,3%	Suède 30 178 €
10	Irlande	56 231 €	Pays-Bas 45,6%	Belgique 29 997 €
11	Royaume-Uni	55 348 €	Lettonie 45,3%	France 26 243 €
12	Italie	44 242 €	Portugal 44,4%	Italie 21 959 €
13	Espagne	34 989 €	Grèce 44,1%	Chypre 20 150 €
14	Chypre	28 348 €	Luxembourg 44,1%	Espagne 19 792 €
15	Slovénie	26 106 €	Slovénie 43,7%	Slovénie 14 706 €
16	Portugal	25 495 €	Tchéquie 43,5%	Malte 14 498 €
17	Estonie	24 524 €	Espagne 43,4%	Estonie 14 338 €
18	Tchéquie	24 103 €	Pologne 43,0%	Portugal 14 166 €
19	Grèce	23 029 €	Finlande 42,5%	Tchéquie 13 610 €
20	Malte	21 295 €	Estonie 41,5%	Grèce 12 863 €
21	Lituanie	19 042 €	Croatie 41,0%	Lituanie 11 270 €
22	Slovaquie	19 029 €	Danemark 40,9%	Croatie 10 503 €
23	Lettonie	18 872 €	Lituanie 40,8%	Lettonie 10 322 €
24	Croatie	17 811 €	Bulgarie 39,3%	Slovaquie 10 031 €
25	Pologne	16 554 €	Irlande 36,8%	Pologne 9 442 €
26	Hongrie	15 169 €	Royaume-Uni 35,2%	Hongrie 8 144 €
27	Roumanie	14 397 €	Malte 31,9%	Roumanie 7 729 €
28	Bulgarie	11 225 €	Chypre 28,9%	Bulgarie 6 808 €

Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité de 2023.

Cette pression sociale et fiscale s'explique avant tout par les charges patronales (55 %), salariales (31 %) et accessoirement par l'impôt sur le revenu (8 %) ou la TVA (6 %, cf. Figure 5).

Figure 5 : Ventilation des charges et impôts sur le salarié moyen français en 2023



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité de 2023.

Une pression fiscale due à l'importance des cotisations transitant par les fiches de paie

Pour pouvoir distribuer 100 € de pouvoir d'achat réel, l'employeur français doit s'acquitter de 65 € de charges « patronales » et de 36 € de charges « salariales ». Ce sont des records au sein de l'UE, la France étant le seul pays où les cotisations sociales sont plus importantes que le pouvoir d'achat net d'impôt.

Cette situation est la conséquence de la pratique française conduisant à financer toute une série de politiques par la fiche de paie (formation, logement, voire transport cf. Zoom 4 page 20) et, plus structurellement, elle est liée au recours quasi exclusif à la répartition pour le financement des retraites (Zoom 5 page 27). Cela génère des effets pervers bien réels, en crispant les relations sociales et en encourageant les comportements malthusiens.

L'importance des cotisations sociales génère des tensions avec, d'une part, des employeurs inquiets de l'envolée du coût du travail depuis des années et, d'autre part, des salariés ayant parfois l'impression d'être mal rémunérés. Les employeurs raisonnent en salaire complet, en ajoutant les charges patronales au salaire brut, alors que les salariés raisonnent en pouvoir d'achat réel. Les premiers constatent qu'ils dépensent plus qu'ailleurs pour leurs employés, tandis que ces derniers considèrent souvent ne pas être récompensés à la hauteur de leur contribution. D'où l'impression que le travail ne paie pas assez et la persistance d'interrogations sur le partage de la valeur ajoutée, alors que les indicateurs montrent qu'il est particulièrement favorable aux salariés et aux régimes de protection sociale en France.

L'importance de la fiscalité française transitant par les salaires contribue à la persistance d'un chômage particulièrement élevé par rapport à nos voisins, avec 6,8 % de chômage en mai 2023, contre 6,2 % en moyenne dans l'Union européenne.

La fiscalité incite les employeurs à limiter les embauches – comme les augmentations de salaires – sur le territoire. Cette réalité s’impose à tous, du particulier employeur à la grande entreprise en passant par les PME et les ETI. Elle explique pourquoi les entreprises françaises sont, toutes proportions gardées, plus internationalisées et créatrices d’emplois à l’étranger que leurs concurrentes¹⁰.

La surfiscalité contribue aussi au départ de salariés. Le développement de l’emploi frontalier est asymétrique, avec des déséquilibres majeurs. Selon l’Insee, plus de 420 000 personnes résidaient en France et travaillaient à l’étranger en 2018¹¹, alors que les habitants des pays limitrophes étaient bien moins nombreux à venir travailler dans l’Hexagone (quelques dizaines de milliers). Selon la Banque de France, les résidents ont cherché hors de France 27 milliards d’euros de rémunération en 2021¹². Dans le sens inverse, les résidents à l’étranger sont allés chercher à peine 1,4 milliard de rémunérations dans l’Hexagone, soit 20 fois moins. Par ailleurs, la France aurait 2,9 millions d’expatriés, un chiffre équivalent à celui des Etats-Unis, 5 fois plus peuplé.

Pour contrebalancer les effets délétères de cette surfiscalité, des mécanismes de réduction de charges patronales ont été mis en place. Ils sont parfois présentés comme des « aides aux entreprises », ce qu’ils ne sont pas. D’un point de vue économique, les cotisations « patronales » comme « salariales » sont acquittées par l’employeur au titre de l’activité du salarié. Financées grâce à la création de richesse opérée par les salariés, elles augmentent le coût employeur et réduisent le salaire net. Réduire les cotisations patronales est une démarche qui profite aux salariés qui échappent au chômage ou bénéficient d’augmentations de salaires plus attrayantes. Ajoutons que l’analyse économique montre que les baisses de fiscalité ne ciblant pas la masse salariale sont, elles aussi, susceptibles d’améliorer la situation des salariés. Ils supportent souvent, par ricochet, une part significative des impôts de production ou sur les sociétés. Lorsque les entreprises n’arrivent pas à reporter ces fiscalités sur leurs consommateurs ou leurs actionnaires, ces impôts riment avec moins d’embauches ou d’augmentations de salaires. Dans la lignée des écrits de l’économiste Arnold Harberger¹³, un grand nombre de travaux quantifient l’incidence des impôts sur les sociétés sur les rémunérations. Une analyse de référence de Fuest et al. estime par exemple que 51 % de la charge d’impôt des sociétés est transférée sur les salariés¹⁴.

Zoom 4 : Cette très chère Île-de-France Mobilités

Plus de 200 syndicats de transport sont financés par les fiches de paie. Les URSSAF collectent, en effet, une taxe, le « versement mobilité » (ex versement transport), qu’elles leur reversent.

Île-de-France Mobilités (ex STIF) est le plus connu de ces syndicats. En 2023, ses recettes de fonctionnement devaient s’élever à 16 milliards d’euros.

Le tiers des recettes (34 %) devait provenir du versement mobilité avec 5,5 milliards d’euros. Le reste devait être composé d’autres recettes et subventions publiques (48 %) et d’emprunts (18 %).

Le versement transport correspond à 2,95 % du salaire brut sur Paris et dans les Hauts-de-Seine depuis le 2^{ème} trimestre 2017. Cela représente 1 580 euros acquittés par l’employeur pour le compte du salarié moyen en 2023.

Le vrai prix du PASS Navigo est deux fois plus élevé que les 925 euros par an dont s’acquittent les usagers. Il est de 2 105 € dans le cas d’un PASS annuel.

Source : Calculs Institut économique Molinari, d’après Ile de France mobilités (2022) Rapport n°20221207-217, Budget Primitif 2023, séance du 7 décembre 2022, consultable avec l’adresse https://www.iledefrance-mobilites.fr/medias/portail-idfm/c7b70d39-bf88-4dab-bacc-04c57cde6219_rapport+BP+2023vf.pdf

Une pression sociale et fiscale qui ne coïncide pas avec une meilleure gestion des comptes publics

L'importance des prélèvements obligatoires pesant sur le salarié français moyen pourrait s'expliquer par une gestion plus rigoureuse des finances publiques. Or, ce n'est malheureusement pas le cas.

La France a une longue tradition de dérapages publics. Sans équilibre ou excédent budgétaire depuis 1975, elle se classe résolument dans la catégorie des pays vivant au-dessus de leurs moyens.

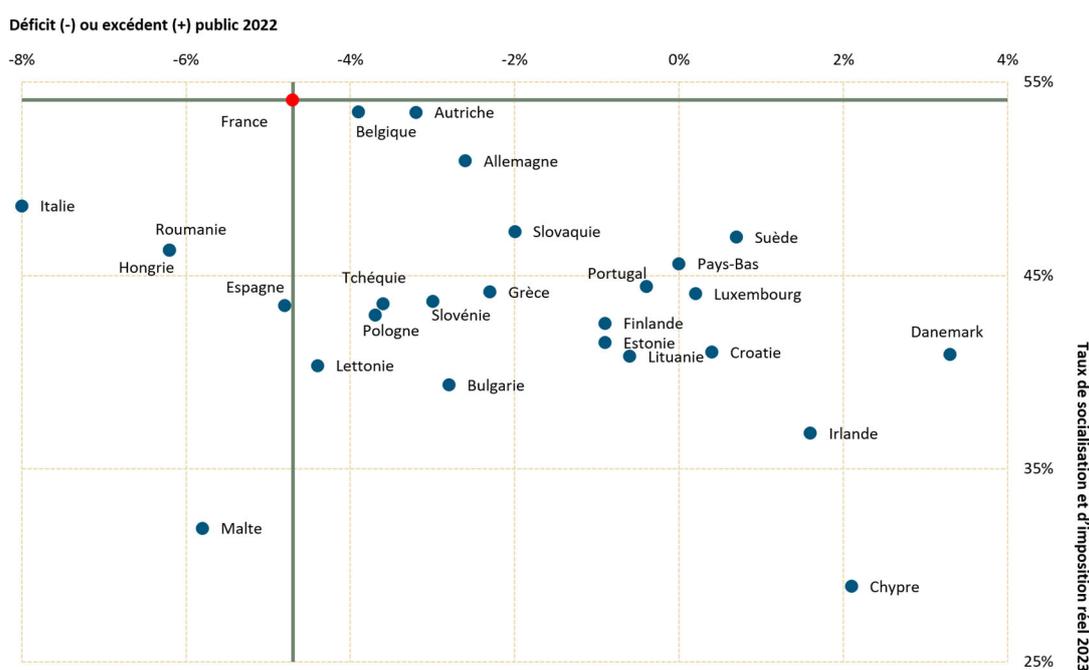
Le croisement de notre indicateur 2023 et des dernières données publiées par Eurostat montre que la France a un profil atypique peu enviable (Figure 6). Avec un déficit public représentant 4,7 % du PIB en 2022, elle présente le double inconvénient de figurer à la fois dans la catégorie des pays enregistrant les plus forts dérapages des comptes publics tout en étant la championne des prélèvements sur les salariés moyens :

1. aucun autre pays n'a ce niveau de prélèvement et de déficit public,
2. les 5 pays qui avaient des déficits publics supérieurs en 2022 ont une pression sociale et fiscale bien inférieure (Italie, Espagne, Hongrie, Malte, Roumanie),
3. les pays ayant une fiscalité proche ont des déficits publics moindres (Autriche, Belgique) voire bien moindres (Allemagne).

La France, dont la dette publique était inférieure à la moyenne dans les années 1980, est désormais dans une situation difficile. Le niveau d'endettement est devenu supérieur à la moyenne, en dépit d'une pression sociale et fiscale record (Figure 7 page 22).

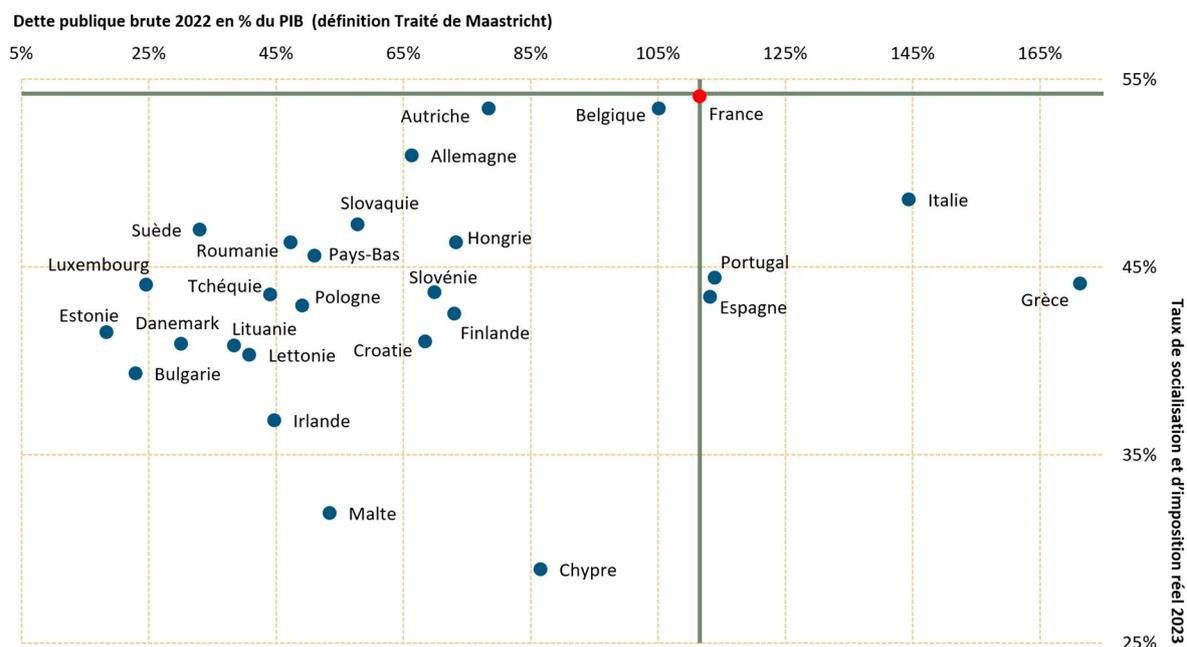
Cette façon de faire, intenable à long terme, est injustifiable d'un point de vue économique. Dans un contexte de stagnation annoncé de la population active, compter sur les générations futures pour éponger les dettes générées par ces déficits est un pari hasardeux.

Figure 6 : Taux de pression sociale et fiscale et solde des administrations des pays de l'UE comparés à la France



Source : Institut économique Molinari. Lecture : Les pays à droite du trait vertical gris ont des déficits publics moindres qu'en France. Les salariés moyens sous la ligne horizontale grise ont des charges sociales et impôts moindres qu'en France.

Figure 7 : Positionnement taux de socialisation et dette publique brute des pays de l'UE comparés à la France



Source : Institut économique Molinari. Lecture : Tous les pays à gauche du trait vertical gris ont une dette publique exprimée en % du PIB moindre qu'en France. Les salariés moyens sous la ligne horizontale grise ont des charges sociales et impôts moindres qu'en France.

Une pression sociale et fiscale supérieure aux autres pays ayant une forte tradition sociale

Pour certains, la pression fiscale et sociale française est la conséquence d'un choix sociétal, avec une protection sociale plus développée, une meilleure couverture vis-à-vis des risques quotidiens et des retraites plus attrayantes.

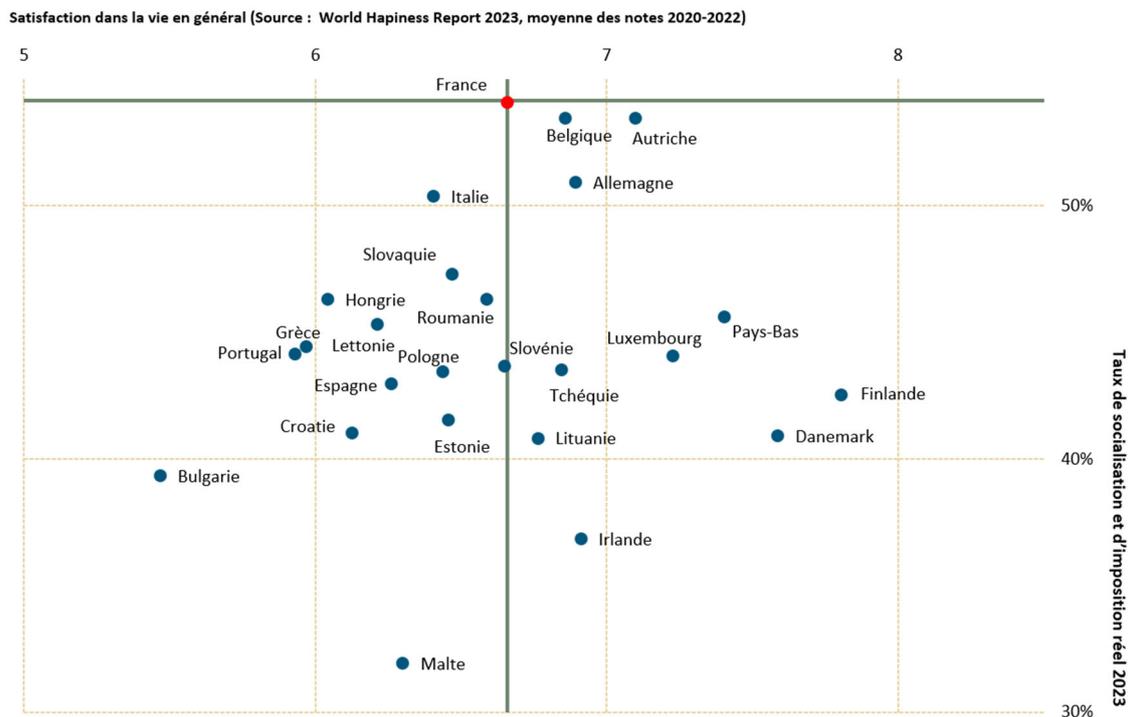
A les entendre, les cotisations sociales financeraient en France un « compromis social » plus généreux qu'ailleurs. Cette idée doit être sérieusement relativisée, voire écartée.

D'une part, le haut niveau de dépense collective français ne semble pas associé à un supplément de bien-être significatif.

L'indicateur de satisfaction dans la vie de l'Union européenne atteste de performances françaises moyennes. La satisfaction des Français ressort à 7 sur 10 (10 étant la meilleure note). Elle est légèrement inférieure à la moyenne européenne (7,1/10)¹⁵. Au sein de l'Union européenne, la France était 19^{ème} sur 27 pays. Vingt pays avec une pression sociale et fiscale moindre ont un niveau de satisfaction supérieur ou équivalent à celui de la France.

On retrouve des résultats du même ordre avec le *World Happiness Report 2023*¹⁶. Ce travail positionne la France 21^{ème} sur 137 pays étudiés. Au sein de l'UE, la France est 12^{ème} sur 27 pays. Onze pays avec une pression sociale et fiscale moindre ressortent mieux : l'Autriche, la Belgique, la république Tchèque, le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, l'Irlande, la Lituanie, le Luxembourg et la Suède (Figure 8 page 23).

Figure 8 : Positionnement taux de socialisation et satisfaction dans la vie selon le World Happiness Report



Source : Institut économique Molinari. Lecture : Tous les pays à droite du trait vertical gris ont, selon le World Happiness Report 2023, des notes de satisfaction meilleures qu'en France. Les salariés moyens des pays sous la ligne horizontale grise supportent des charges sociales et des impôts moindres qu'en France.

D'autre part, le pouvoir d'achat du salarié moyen français est significativement plus contraint que dans les pays de tradition beveridgienne (Royaume-Uni et Irlande), mais aussi que dans les pays du Nord ayant une tradition sociale proche de la nôtre.

L'étude montre un décrochage français par rapport aux pays du Nord, et notamment la Finlande et la Suède (Tableau 2). Alors que le salarié français coûte à peine 2 % de moins que le salarié finlandais, son salaire net de cotisations et d'impôts est 28 % moins élevé. Alors que le salarié français coûte à peine plus que le salarié suédois, son salaire net de cotisations et d'impôts est 15 % moins élevé.

Ces différentiels sont liés à l'ampleur des prélèvements, qui représentent 54 % du coût employeur en France, contre 43 % en Finlande et 47 % en Suède. Pour autant, ces pays offrent des protections significatives.

Tableau 2 : Ecart entre la France et 2 pays à tradition sociale ayant des salaires complets proches

Pays	Salaire complet	écart vs. France	- Charges, impôt sur le revenu et TVA	écart vs. France (en points)	= Pouvoir d'achat réel	écart vs. France
Finlande	58 331 €	2%	43%	-12%	33 520 €	28%
France	57 145 €		54%		26 243 €	
Suède	56 924 €	0%	47%	-7%	30 178 €	15%

Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant.

D'une manière générale, si les prestations de protection sociale rapportées au PIB sont plus élevées en France (35 % du PIB), l'écart est faible avec l'Italie et l'Autriche (33%), l'Allemagne ou le Danemark (32 %). Et lorsqu'on raisonne en dépenses de protection sociale par habitant, la France n'est que 9^{ème} sur 27 dans l'UE. Les dépenses de protection sociale sont plus fortes au Danemark (16 900 euros par habitant), en Autriche (14 200 euros), en Allemagne, Finlande, Suède et aux Pays Bas (autour de 13 300 euros), en Belgique (12 400 euros) que dans l'Hexagone (12 000 euros)¹⁷.

Enfin, l'idée que les cotisations sociales françaises permettent de financer un « salaire différé » plus généreux qu'ailleurs est une représentation qui ignore la situation française¹⁸. Dans l'Hexagone, les retraites sont quasi exclusivement financées en répartition, la capitalisation représentant seulement 2,1% des pensions versées en 2020¹⁹. Or, dans un système par répartition, les cotisations retraite ne sont pas placées, mais servent à payer les pensions des retraités du moment.

Des prestations collectives présentant un rapport qualité prix moyen

Tous ces éléments laissent penser que la pression sociale et fiscale française ne s'explique pas par une offre collective plus attractive. Au contraire, nombre d'analyses attestent que les prestations publiques Hexagonales ne sont pas « bon marché », le rapport qualité/prix des dépenses publiques étant plus attractif chez nombre de nos voisins.

C'est particulièrement le cas pour les retraites, qui représentent 25 % des dépenses publiques en France²⁰. Elles coûtent 28 % du salaire brut, soit 11 200 euros pour un salarié moyen, pour un rendement appelé à baisser. Elles pèsent aussi, indirectement, sur les contribuables, sous la forme de prestations publiques au rapport qualité/prix dégradé.

Le surcoût français en termes de charges sociales est en grande partie une conséquence du financement quasi exclusif des retraites par la répartition. C'est la conséquence d'un long processus de mise sous tutelle puis d'extinction des capitalisations collectives²¹. Initié dès 1854 dans le secteur public, avec le démantèlement des caisses de retenues des ministères, ce processus a connu son apogée dans le secteur privé avec la deuxième guerre mondiale. Cette dernière a vu l'arrêt de l'alimentation des capitalisations collectives en 1941, la confiscation d'une partie de leurs réserves puis la généralisation de la répartition à la Libération²².

Depuis, la situation n'a jamais été corrigée, en dépit de la fin du baby-boom rendant la répartition moins attrayante. En dépit de leur caractère économique, les capitalisation individuelles ou collectives ne représentent qu'une part marginale des retraites. En 2019, les Plan épargne retraite (PER) représentaient à peine 4,2 % des cotisations et 2,1 % des prestations²³. En complément, les capitalisations collectives obligatoires du secteur public (ERAFP des fonctionnaires, Banque de France, Sénat) ou du privé (CAVP des pharmaciens) représentaient à peine 57 milliards d'euros ou 2,2% du PIB fin 2022.

Le recours quasi exclusif à la répartition – qui déplace le pouvoir d'achat des actifs vers les retraités sans en créer – est problématique pour le pouvoir d'achat dans une société vieillissante. Lorsqu'elle a été généralisée à la Libération dans le secteur privé, la situation était favorable. Il y avait 4 cotisants à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) pour financer un retraité bénéficiant d'une petite pension en 1956²⁴, à une époque où la retraite mobilisait seulement 5 % du PIB.

Aujourd'hui, la situation est radicalement différente. Il y a quasiment 3 fois moins de cotisants pour financer un retraité (1,4 cotisant pour un retraité à la CNAV). Ce dernier aspire à une pension

significative pour une durée plus longue²⁵, dans un pays où les retraites absorbent de l'ordre de 14 % du PIB.

Avec la baisse de la natalité, le taux de rendement interne (TRI) des cotisations des salariés chute. Il était de 9 % pour la génération née en 1920, majoritairement décédée. A ce stade, le retraité moyen, né en 1950, bénéficie d'un rendement de l'ordre de 2,5 % lorsqu'on calcule le retour sur investissement des cotisations qui ont été prélevées sur son travail (24 % du salaire brut en moyenne). Pour l'avenir, le rendement sera proche de 2 % avec des cotisations représentant 28 % du salaire brut. Il sera nettement moins élevé que chez nos voisins ayant développé des capitalisations retraite en complément de la répartition (Zoom 5 page 27).

D'un point de vue individuel, le surcoût lié au sous-développement de l'épargne retraite en France représente une « taxe implicite » de 6 points de salaire brut ou de 1 700 euros nets/an pour un salarié moyen²⁶. D'un point de vue macroéconomique, le manque-à-gagner est de l'ordre de 2,6 points de PIB annuels²⁷.

Cette situation est d'autant plus inquiétante pour les salariés que :

1. la répartition française est notoirement sous provisionnée. Les réserves sont insuffisantes par rapport à ce qu'on observe chez nos voisins et représentent à peine 6 mois de prestations²⁸. Cette façon de faire nous distingue des pays ayant pris le soin de créer des réserves conséquentes à leurs régimes de retraites par répartition (Suède, Japon, Etats-Unis, Canada...);
2. les projections de retour à l'équilibre des retraites par répartition sont sans cesse repoussées. Tous les scénarios du Conseil d'orientation des retraites prévoient des déficits en 2040 et les retraites ne seraient toujours pas équilibrées en 2070 si l'on considère les scénarios avec 0,7 %, 1 % et 1,3% de gains de productivité²⁹;
3. les enjeux financiers sont majeurs. La dette implicite, c'est-à-dire la somme qu'il aurait fallu mettre de côté pour provisionner les promesses de retraite, représente de l'ordre de 4,5 années de PIB selon les projections de l'INSEE³⁰.

Ajoutons que les salariés sont aussi pénalisés, indirectement, par l'imprévoyance des administrations en matière de retraites.

Dans le secteur public, les retraites des fonctionnaires sont directement financées par le budget de l'Etat ou des collectivités locales. Les cotisations finançant les retraites du public sont plus importantes que celles des salariés, ce qui renchérit le coût des services publics. Dans le privé, les retraites sont financées par des cotisations CNAV et Agirc-Arrco représentant 28 % des salaires bruts. Dans les collectivités locales et les hôpitaux, les cotisations retraites sont de 42 % des traitements indiciaires bruts des fonctionnaires. Dans l'Etat, les cotisations représentent 85 % des traitements des fonctionnaires civils et 137 % pour les militaires³¹.

Le surcoût est de 14 à 111 % des traitements bruts, ce qui renchérit le coût de fabrication des prestations publiques et dégrade leur rapport qualité/prix pour les contribuables.

Le poids de l'imprévoyance de l'Etat en matière de retraites pèse particulièrement sur les prestations des ministères ayant besoin d'effectifs significatifs pour produire leurs prestations (éducation, recherche, intérieur, justice...). En 2020, le coût des retraites représentait notamment 28 % des crédits alloués à l'Education nationale³², dont le rapport qualité/prix des prestations est en deçà de ce qu'on observe chez nos voisins. Dans ce secteur, qui représente 9 % des dépenses publiques, on observe une dégradation du positionnement français, en dépit d'un investissement collectif majeur. Nos travaux

montrent une perte d'efficacité de l'ordre de 28 % des dépenses par rapport aux meilleures pratiques européennes (Zoom 6 page 29).

L'impact du vieillissement sur la dégradation des prestations et des finances publiques et l'intérêt d'y remédier en provisionnant les retraites sont occultés. La réforme des retraites de 2019 proposait même de démanteler les quelques fonds de pension existants en France (Banque de France, fonctionnaires, pharmaciens, Sénat...). Celle de 2020 organise la fermeture du régime de la Banque de France, alors qu'il est économe pour les finances publiques. Ce sont autant de contresens dans un pays ayant des comptes publics structurellement déficitaires.

A titre d'illustration, nos travaux montrent que si l'Etat avait été aussi prévoyant que le Sénat – en ayant recours à un mix capitalisation/répartition pour financer les retraites de ses personnels – il aurait autofinancé grâce aux placements 55 % des pensions qu'il a versées. Il aurait économisé 433 milliards d'euros sur 15 ans, de 2008 à 2022, sur une dépense de retraites de 789 milliards³³.

Il y a encore quelques semaines, Gabriel Attal soulignait que « l'enjeu est de permettre aux classes moyennes de mieux vivre de leur travail » d'où l'importance de nouvelles baisses d'impôts³⁴. Les chiffres lui donnent raison. Pour autant, il est à craindre que les baisses d'impôt qu'il appelle de ses vœux restent limitées, faute de réformes structurelles.

Zoom 5 : Le tout répartition pour les retraites, un choix collectif coûteux pour les salariés

Comme les retraites par répartition, la capitalisation repose sur les cotisations des actifs. Mais, contrairement à la répartition, les cotisations ne sont pas employées pour payer immédiatement les pensions des retraités. Elles sont placées, ce qui permet de bonifier les retraites.

Dans un contexte de déclin démographique, cela aide à financer des retraites plus attractives, sans avoir besoin d'appeler plus de cotisations.

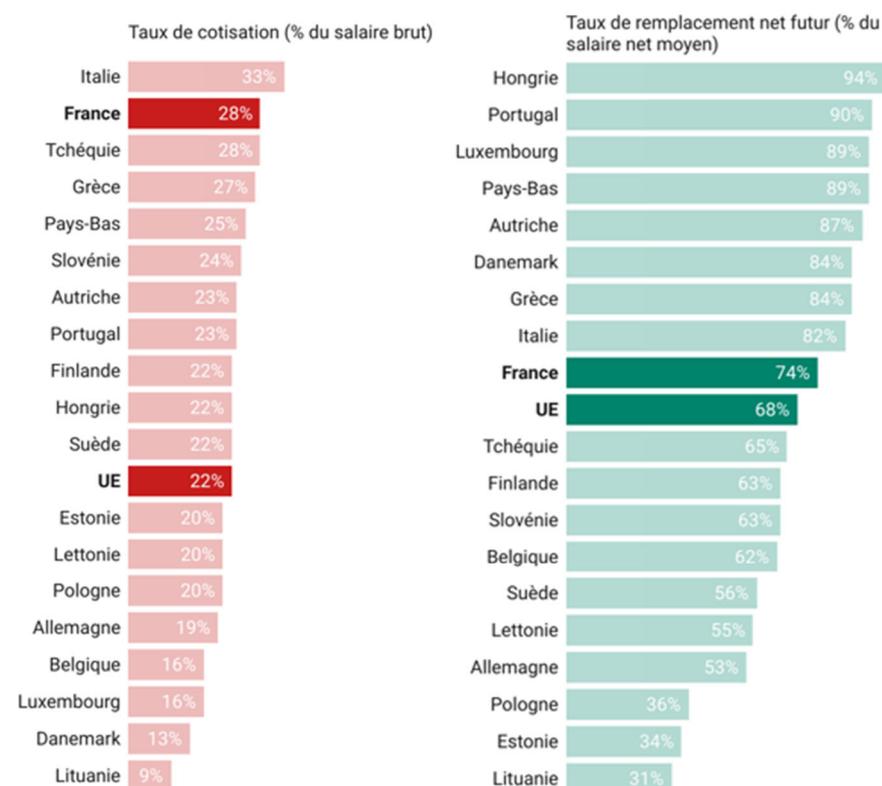
Avec le contre-choc du *baby-boom*, la répartition pâtit d'un rendement « implicite » déclinant compte tenu de la démographie défavorable. L'écart se creuse avec la capitalisation qui a généré un rendement brut de 5,1 % par an dans les pays de l'OCDE entre 2010 et 2020 (3,3 % net d'inflation).

En France, les régimes de retraite par capitalisation sont peu développés. Ils détenaient en moyenne 10 % du PIB dans les 10 dernières années, contre 86 % dans les pays de l'OCDE, soit un écart de 1 à 9³⁵. Ce sous-développement nuit au pouvoir d'achat des actifs, obligés de cotiser plus.

Les retraites coûtent 29 % de plus aux salariés français, dont les cotisations représentent 28 % du salaire brut contre 22 % en moyenne dans l'UE. Le surplus attendu en termes de prestation est seulement de 9 %, avec un taux de remplacement net futur de 74 %, contre 68 % dans l'UE³⁶.

L'écart est encore plus significatif avec les Néerlandais, qui détenaient en moyenne 179 % du PIB pour les retraites sur les 10 dernières années. Grâce à l'épargne, ils arrivent à financer des retraites particulièrement généreuses avec des cotisations moindres. Le taux de remplacement net des salariés néerlandais sera de 89 % selon l'OCDE, contre 74 % en France, alors que les cotisations retraite représentent 25 % du salaire brut aux Pays-Bas, contre 28 % en France.

En France, la rapport qualité prix des retraites est moyen



Source: Institut économique Molinari d'après OCDE avec régimes obligatoires publics et privés et des taux de remplacement nets futurs calculés en pourcentage du salaire net de la vie entière - Créé avec Datawrapper

Si nous avions autant de fonds de pension et de réserves que nos voisins, nous partagerions plus largement les dividendes actions, les coupons obligataires et les plus-values, en associant tous les actifs et les retraités à la croissance économique. Nous pourrions aussi faire le choix de distribuer les mêmes retraites qu'aujourd'hui, tout en baissant la pression sociale et fiscale. Cela permettrait de réduire le coût du travail et d'augmenter le pouvoir d'achat des actifs.

Pour en savoir plus, lisez nos dernières publications sur ces enjeux :

Marques, N. (2023). Retraites, mécomptes et déficits publics (51 pages).

Marques, N. (2023). Provisionner pour économiser sans rognier les retraites, l'exemple du Sénat (33 pages).

Philippe, C., Bénard, V. et Marques, N. (2022). A la recherche du pouvoir d'achat perdu. Quand des politiques publiques nuisent au pouvoir d'achat (56 pages).

Institut économique Molinari et CroissancePlus. (2021). Pour une réforme des retraites qui réponde aux enjeux français - Compétitivité, emploi, innovation avec la capitalisation pour tous (88 pages).

Marques, N. et Philippe, C. (2019). Retraites françaises, sortir de l'impasse, préparer l'avenir (68 pages).

Zoom 6 : L'éducation et la formation, un rapport qualité-prix médiocre en France

L'éducation et la formation dans l'Hexagone ne sont pas bon marché. Alors que la France a dépensé 155 milliards d'euros en 2017, elle n'arrivait qu'en 17^{ème} position parmi 27 pays européens. Si la France se rapprochait des pays les plus efficaces dans l'adéquation avec le marché de l'emploi, elle pourrait économiser jusqu'à 43 milliards d'euros par an ou 28 % de ses dépenses.

La France 16^{ème} rang sur 27 pays en efficacité des dépenses d'éducation primaire et secondaire.

A qualité égale, une économie de 28 milliards d'euros sur les 105 milliards investis dans l'éducation primaire et secondaire serait possible si la France se rapprochait du rapport qualité/prix des pays les plus efficaces.

Si la capacité à enseigner un socle commun de connaissance était aussi bonne qu'en Finlande ou Estonie, la France pourrait atteindre le même niveau avec 26 % de dépenses en moins pour le primaire et le secondaire.

Alors qu'elle dépense 14 % du PIB par tête par élève dans le primaire et le secondaire, moins de 72 % des élèves n'ont aucune difficulté dans la compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences. L'Estonie et la Finlande dépensent autant (respectivement 15 et 13 % du PIB par tête par élève), mais 83 % des élèves n'ont aucune difficulté.

La France est 17^{ème} sur 27 en efficacité des dépenses d'enseignement supérieur

A qualité égale, une économie de 4 milliards d'euros sur les 31 milliards investis dans l'enseignement supérieur serait possible si la France se rapprochait du rapport qualité/prix des pays les plus efficaces.

Si l'intégration des jeunes diplômés sur le marché du travail à 3 ans était aussi bonne qu'en Allemagne, Autriche, Irlande ou Norvège, la France pourrait atteindre le même niveau avec 11 % de dépenses d'enseignement supérieur en moins.

Bien qu'elle ait un taux d'emploi des jeunes diplômés supérieur à 80 %, il demeure plus faible que dans des pays ayant des dépenses d'éducation similaires. Les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont des dépenses d'éducation presque identiques à celles de la France en pourcentage du PIB par habitant par élève, mais des taux d'emploi proches des 90 %.

La France est 21^{ème} sur 27 dans l'adéquation de l'éducation et de la formation avec le marché de l'emploi

A qualité égale, le système français pourrait réaliser 43 milliards d'économies sur les 155 milliards investis dans l'éducation s'il se rapprochait du rapport qualité/prix des pays les plus efficaces dans l'adéquation avec le marché de l'emploi.

Cette mesure compare les systèmes selon leur capacité à limiter le décrochage scolaire (le taux de jeunes ni scolarisés ni employés ni en formation), maximiser la proportion de personnes travaillant dans le domaine pour lequel elles ont été formées (le taux d'adéquation) et fournir aux entreprises les profils qu'elles recherchent (le taux d'occupation). Si nous étions aussi bons que la Finlande, l'Islande ou la Norvège, la France pourrait atteindre le même niveau d'adéquation avec 28 % de dépenses éducatives en moins.

Elle a des dépenses supérieures à celles de la Finlande (27 %), mais obtient des résultats bien plus faibles, avec un taux d'adéquation entre la formation et le marché de l'emploi de 75 % et un taux de jeunes ni scolarisé, ni employé, ni en formation de 13 %. Les dépenses de la France sont très élevées par rapport aux résultats en termes d'insertion et d'adéquation des formations aux besoins, et cela se traduit par un taux important de jeunes abandonnant le système, sans formation, déscolarisés et sans emploi.

Pour en savoir plus, lisez notre dernière publication sur cet enjeu : Bentata, P. (2019), Education la France peut mieux faire, évaluation de l'efficacité du système d'éducation et de formation en France (36 pages).

6. DETAIL DES CALCULS

Tableau 3 : Salaires complets et disponibles nets de charges, d'impôt sur le revenu et de TVA (2023)

Pays	Salaires complets [i]	Charges sociales "patronales"	Salaires bruts [ii]	Charges sociales "salariales"	Impôt sur le revenu	Disponible, net de charges & d'impôt sur le revenu	TVA estimée	Total des charges & impôts	Disponible, net de charges, impôt sur le revenu & TVA
Allemagne	63 553 €	10 997 €	52 556 €	11 181 €	8 138 €	33 236 €	2 052 €	32 369 €	31 184 €
Autriche	65 542 €	15 082 €	50 460 €	9 143 €	8 685 €	32 632 €	2 121 €	35 031 €	30 511 €
Belgique	64 447 €	12 199 €	52 248 €	6 794 €	13 260 €	32 194 €	2 197 €	34 450 €	29 997 €
Bulgarie [iii]	11 225 €	1 841 €	9 384 €	1 293 €	809 €	7 282 €	473 €	4 417 €	6 808 €
Chypre [iv]	28 348 €	3 676 €	24 672 €	2 702 €	494 €	21 477 €	1 326 €	8 198 €	20 150 €
Croatie [v]	17 811 €	2 523 €	15 288 €	2 293 €	1 563 €	11 432 €	929 €	7 308 €	10 503 €
Danemark	61 835 €	306 €	61 530 €	153 €	21 619 €	39 758 €	3 230 €	25 307 €	36 528 €
Espagne	34 989 €	8 157 €	26 832 €	1 731 €	3 860 €	21 241 €	1 450 €	15 197 €	19 792 €
Estonie	24 524 €	6 195 €	18 329 €	660 €	2 334 €	15 335 €	997 €	10 186 €	14 338 €
Finlande	58 331 €	10 417 €	47 915 €	5 038 €	6 521 €	36 356 €	2 836 €	24 811 €	33 520 €
France	57 145 €	17 174 €	39 971 €	9 491 €	2 413 €	28 067 €	1 824 €	30 902 €	26 243 €
Grèce	23 029 €	4 197 €	18 831 €	2 612 €	2 268 €	13 951 €	1 088 €	10 166 €	12 863 €
Hongrie	15 169 €	1 745 €	13 424 €	2 483 €	2 014 €	8 927 €	783 €	7 026 €	8 144 €
Irlande	56 231 €	5 595 €	50 636 €	2 025 €	10 230 €	38 381 €	2 869 €	20 720 €	35 512 €
Italie	44 242 €	10 210 €	34 032 €	3 008 €	7 374 €	23 650 €	1 691 €	22 283 €	21 959 €
Lettonie	18 872 €	3 602 €	15 270 €	1 603 €	2 589 €	11 078 €	756 €	8 551 €	10 322 €
Lituanie	19 042 €	331 €	18 711 €	3 649 €	2 967 €	12 095 €	825 €	7 773 €	11 270 €
Luxembourg	77 555 €	10 291 €	67 263 €	8 280 €	13 218 €	45 766 €	2 380 €	34 168 €	43 386 €
Malte [vi]	21 295 €	1 936 €	19 359 €	1 936 €	2 025 €	15 398 €	901 €	6 797 €	14 498 €
Pays-Bas	68 321 €	12 983 €	55 339 €	6 542 €	8 913 €	39 883 €	2 722 €	31 160 €	37 161 €
Pologne	16 554 €	2 829 €	13 725 €	2 948 €	573 €	10 204 €	763 €	7 112 €	9 442 €
Portugal	25 495 €	4 893 €	20 602 €	2 266 €	3 025 €	15 310 €	1 144 €	11 329 €	14 166 €
Roumanie [vii]	14 397 €	317 €	14 081 €	4 928 €	915 €	8 237 €	509 €	6 669 €	7 729 €
Royaume-Uni	55 348 €	5 630 €	49 718 €	4 252 €	7 102 €	38 364 €	2 494 €	19 477 €	35 871 €
Slovaquie	19 029 €	4 954 €	14 075 €	1 886 €	1 461 €	10 728 €	697 €	8 998 €	10 031 €
Slovénie	26 106 €	3 620 €	22 485 €	4 969 €	1 677 €	15 839 €	1 132 €	11 399 €	14 706 €
Suède	56 924 €	13 610 €	43 315 €	- €	10 468 €	32 847 €	2 669 €	26 746 €	30 178 €
Tchéquie	24 103 €	6 089 €	18 014 €	1 982 €	1 426 €	14 607 €	997 €	10 493 €	13 610 €
Moyenne UE27	37 560 €	6 510 €	31 050 €	3 763 €	5 216 €	22 071 €	1 532 €	17 021 €	20 539 €
Moyenne ex UE28 (avec UK)	38 195 €	6 479 €	31 717 €	3 780 €	5 284 €	22 653 €	1 566 €	17 109 €	21 086 €

Calculs réalisés avec



[i] Salaire complet, incluant charges sociales patronales, calculé par EY, de même que les charges sociales salariales et l'impôt sur le revenu

[ii] Salaire brut moyen selon OCDE ("Taxing Wages") sauf mention d'une autre source.

[iii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Bulgarie : <http://www.nsi.bg>

[iv] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Chypre : www.mof.gov.cy

[v] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Croatie : <http://www.dzs.hr>

[vi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Malte : <http://nso.gov.mt>

[vii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : <http://insse.ro>

Tableau 4 : Taux de charges et d'impôts réel, coût de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts et jours de libération sociale et fiscale (2023)

Pays	Salaire complet [i]	Total des charges & impôts	Taux de socialisation et d'imposition réel	Disponible, net de charges, impôt sur le revenu & TVA	Libération sociale et fiscale 2023		Salaire complet permettant au salarié moyen de disposer de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts
					Jour	Rang sur 28	
Allemagne	63 553 €	32 369 €	50,9%	31 184 €	05-juil	4 / 28	204 €
Autriche	65 542 €	35 031 €	53,4%	30 511 €	15-juil	3 / 28	214 €
Belgique	64 447 €	34 450 €	53,5%	29 997 €	15-juil	2 / 28	215 €
Bulgarie [iii]	11 225 €	4 417 €	39,3%	6 808 €	24-mai	24 / 28	165 €
Chypre [iv]	28 348 €	8 198 €	28,9%	20 150 €	16-avr	28 / 28	140 €
Croatie [v]	17 811 €	7 308 €	41,0%	10 503 €	30-mai	21 / 28	170 €
Danemark	61 835 €	25 307 €	40,9%	36 528 €	30-mai	22 / 28	169 €
Espagne	34 989 €	15 197 €	43,4%	19 792 €	08-juin	17 / 28	177 €
Estonie	24 524 €	10 186 €	41,5%	14 338 €	01-juin	20 / 28	171 €
Finlande	58 331 €	24 811 €	42,5%	33 520 €	05-juin	19 / 28	173 €
France	57 145 €	30 902 €	54,1%	26 243 €	17-juil	1 / 28	217 €
Grèce	23 029 €	10 166 €	44,1%	12 863 €	11-juin	13 / 28	179 €
Hongrie	15 169 €	7 026 €	46,3%	8 144 €	19-juin	9 / 28	186 €
Irlande	56 231 €	20 720 €	36,8%	35 512 €	15-mai	25 / 28	159 €
Italie	44 242 €	22 283 €	50,4%	21 959 €	03-juil	5 / 28	202 €
Lettonie	18 872 €	8 551 €	45,3%	10 322 €	15-juin	11 / 28	183 €
Lituanie	19 042 €	7 773 €	40,8%	11 270 €	29-mai	23 / 28	168 €
Luxembourg	77 555 €	34 168 €	44,1%	43 386 €	10-juin	14 / 28	178 €
Malte [vi]	21 295 €	6 797 €	31,9%	14 498 €	27-avr	27 / 28	146 €
Pays-Bas	68 321 €	31 160 €	45,6%	37 161 €	16-juin	10 / 28	184 €
Pologne	16 554 €	7 112 €	43,0%	9 442 €	06-juin	18 / 28	175 €
Portugal	25 495 €	11 329 €	44,4%	14 166 €	12-juin	12 / 28	180 €
Roumanie [vii]	14 397 €	6 669 €	46,3%	7 729 €	19-juin	8 / 28	187 €
Royaume-Uni	55 348 €	19 477 €	35,2%	35 871 €	09-mai	26 / 28	155 €
Slovaquie	19 029 €	8 998 €	47,3%	10 031 €	22-juin	6 / 28	190 €
Slovénie	26 106 €	11 399 €	43,7%	14 706 €	09-juin	15 / 28	178 €
Suède	56 924 €	26 746 €	47,0%	30 178 €	21-juin	7 / 28	189 €
Tchéquie	24 103 €	10 493 €	43,5%	13 610 €	08-juin	16 / 28	177 €
Moyenne UE27	37 560 €	17 021 €	44,1%	20 539 €	10-juin	27 pays	183 €
Moyenne ex UE28 (avec UK)	38 195 €	17 109 €	43,8%	21 086 €	9-juin	28 pays	181 €

Calculs réalisés avec



[i] Salaire complet, incluant charges sociales patronales, calculé par EY, de même que les charges sociales salariales et l'impôt sur le revenu

[ii] Salaire brut moyen selon OCDE ("Taxing Wages") sauf mention d'une autre source.

[iii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Bulgarie : <http://www.nsi.bg>

[iv] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Chypre : www.mof.gov.cy

[v] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Croatie : <http://www.dzs.hr>

[vi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Malte : <http://nso.gov.mt>

[vii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : <http://insse.ro>

Tableau 5 : Jours de libération sociale et fiscale (2010-2023)

Jours de libération sociale et fiscale	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Allemagne	19-juil.	11-juil.	12-juil.	13-juil.	11-juil.	10-juil.	11-juil.	10-juil.	10-juil.	5-juil.	4-juil.	3-juil.	6-juil.	5-juil.
Autriche	10-juil.	23-juil.	16-juil.	23-juil.	25-juil.	25-juil.	19-juil.	18-juil.	18-juil.	19-juil.	18-juil.	19-juil.	18-juil.	15-juil.
Belgique	3-août	4-août	5-août	8-août	6-août	6-août	27-juil.	27-juil.	17-juil.	15-juil.	16-juil.	16-juil.	15-juil.	15-juil.
Bulgarie	25-mai	18-mai	18-mai	18-mai	18-mai	18-mai	18-mai	21-mai	23-mai	24-mai	24-mai	24-mai	24-mai	24-mai
Chypre	13-mars	13-mars	3-mars	14-mars	21-mars	31-mars	29-mars	27-mars	27-mars	8-avr.	13-avr.	14-avr.	15-avr.	16-avr.
Croatie					13-juin	18-juin	13-juin	12-juin	11-juin	11-juin	11-juin	6-juin	9-juin	30-mai
Danemark	17-juin	7-juin	6-juin	6-juin	7-juin	7-juin	1-juin	1-juin	31-mai	1-juin	30-mai	30-mai	31-mai	30-mai
Espagne	16-mai	19-mai	23-mai	12-juin	12-juin	7-juin	8-juin	8-juin	8-juin	8-juin	8-juin	9-juin	7-juin	8-juin
Estonie	30-mai	11-juin	11-juin	14-juin	10-juin	13-juin	8-juin	9-juin	8-juin	27-mai	28-mai	31-mai	30-mai	1-juin
Finlande	15-juin	12-juin	14-juin	19-juin	20-juin	22-juin	22-juin	19-juin	19-juin	14-juin	13-juin	15-juin	14-juin	5-juin
France	26-juil.	26-juil.	26-juil.	26-juil.	28-juil.	29-juil.	29-juil.	29-juil.	27-juil.	19-juil.	19-juil.	19-juil.	17-juil.	17-juil.
Grèce	13-juin	12-juin	31-mai	17-juin	14-juil.	14-juil.	7-juil.	10-juil.	10-juil.	10-juil.	22-juin	14-juin	14-juin	11-juin
Hongrie	6-août	29-juil.	13-juil.	16-juil.	16-juil.	17-juil.	17-juil.	5-juil.	2-juil.	2-juil.	28-juin	25-juin	19-juin	19-juin
Irlande	27-avr.	10-mai	11-mai	24-avr.	28-avr.	28-avr.	30-avr.	26-avr.	26-avr.	26-avr.	17-mai	20-mai	14-mai	15-mai
Italie	18-juin	1-juil.	3-juil.	10-juil.	30-juin	2-juil.	2-juil.	8-juil.	8-juil.	8-juil.	8-juil.	7-juil.	27-juin	3-juil.
Lettonie	10-juin	22-juin	25-juin	27-juin	20-juin	18-juin	19-juin	20-juin	12-juin	18-juin	16-juin	14-juin	14-juin	15-juin
Lituanie	16-juin	19-juin	18-juin	18-juin	18-juin	10-juin	13-juin	20-juin	19-juin	20-juin	27-mai	27-mai	29-mai	29-mai
Luxembourg	15-mai	17-mai	26-mai	25-mai	30-mai	2-juin	4-juin	29-mai	30-mai	2-juin	3-juin	4-juin	2-juin	10-juin
Malte	9-avr.	16-avr.	18-avr.	29-avr.	28-avr.	19-avr.	18-avr.	19-avr.	10-avr.	17-avr.	19-avr.	23-avr.	26-avr.	27-avr.
Pays-Bas	3-juil.	17-juin	18-juin	27-juin	21-juin	18-juin	20-juin	20-juin	21-juin	18-juin	21-juin	20-juin	21-juin	16-juin
Pologne	9-juin	7-juin	8-juin	12-juin	14-juin	14-juin	14-juin	14-juin	15-juin	15-juin	12-juin	12-juin	10-juin	6-juin
Portugal	30-mai	29-mai	3-juin	4-juin	6-juin	12-juin	15-juin	11-juin	12-juin	10-juin	11-juin	11-juin	13-juin	12-juin
Roumanie	27-juin	1-juil.	23-juin	1-juil.	1-juil.	23-juin	23-juin	20-juin	19-juin	19-juin	19-juin	19-juin	19-juin	19-juin
Royaume-Uni	13-mai	17-mai	12-mai	13-mai	12-mai	9-mai	9-mai	9-mai	8-mai	8-mai	8-mai	11-mai	14-mai	9-mai
Slovaquie	16-juin	15-juin	21-juin	20-juin	20-juin	19-juin	20-juin	20-juin	21-juin	21-juin	20-juin	21-juin	21-juin	22-juin
Slovénie	13-juin	3-juin	7-juin	7-juin	8-juin	8-juin	9-juin	9-juin	10-juin	11-juin	11-juin	12-juin	8-juin	9-juin
Suède	30-juin	10-juil.	21-juin	22-juin	23-juin	21-juin	22-juin	23-juin	23-juin	22-juin	23-juin	23-juin	22-juin	21-juin
Tchéquie	14-juin	10-juin	18-juin	19-juin	19-juin	19-juin	19-juin	20-juin	21-juin	22-juin	23-juin	9-juin	7-juin	8-juin
Moyenne UE27 (sans UK)	12-juin	12-juin	11-juin	15-juin	16-juin	16-juin	14-juin	14-juin	13-juin	13-juin	13-juin	12-juin	11-juin	10-juin
Moyenne ex UE28 (avec UK)	11-juin	11-juin	10-juin	14-juin	14-juin	14-juin	13-juin	13-juin	12-juin	12-juin	11-juin	11-juin	10-juin	9-juin

Calculs réalisés avec



7. DEFINITIONS ET METHODOLOGIE

Le salaire complet ou super brut

Il représente ce que donne l'employeur au salarié en échange de son travail. C'est l'addition des charges patronales, versées par l'employeur à la Sécurité sociale au nom du salarié, et du salaire brut figurant sur la feuille de paie. Une partie de cette rémunération sera dépensée en charges sociales et impôts, pour laisser un salaire disponible net d'impôts plus ou moins important selon les pays.

Le disponible net de charges et d'impôts

C'est le montant que peut dépenser le salarié, une fois que la Sécurité sociale et l'Etat sont servis, sous la forme de charges, d'impôts sur le revenu ou de TVA. Afin de faciliter les comparaisons, d'autres taxes – comme la Taxe Intérieure sur la Consommation de Produits Energétiques (TICPE) ou les taxes sur les cigarettes ou l'alcool – ne sont pas prises en compte dans cette étude.

Le taux de socialisation et d'imposition réel

Il est calculé de la façon suivante :

$$\frac{\text{Charges sociales « patronales » et « salariales » + Impôt sur le revenu + TVA}{\text{Salaire complet}}$$

Le jour de libération sociale et fiscale

Le taux de socialisation et d'imposition réel, multiplié par 365 (le nombre de jours dans une année) permet de déterminer le jour de libération sociale et fiscale du travailleur moyen de chaque Etat membre et ainsi d'établir un calendrier de dates à partir desquelles ils peuvent jouir librement de ce qui reste de leur salaire.

8. PRECISIONS SUR LES DONNEES ET CALCULS

Salaires bruts

Ils sont extraits des données de l'OCDE (*Taxing Wages, Total gross earnings before taxes in national currency*) ou, à défaut, des organismes statistiques nationaux.

Les salaires bruts moyens varient dans l'UE de 9 384 € par an (Bulgarie) à 67 263 € (Luxembourg). Le salaire brut moyen de l'UE à 27 est de 31 050 €. Ces comparaisons de salaires bruts entre pays sont d'un intérêt limité dans la mesure où les taux de charges patronales sont très variables en fonction des pays.

Charges patronales et salariales

Les charges patronales et salariales sont calculées par EY.

Les charges « patronales » – méconnues de la plupart des salariés qui ne voient que le montant de leur salaire déduction faite de ces charges – sont très variables. Elles varient de 0,5 % du salaire brut au Danemark à 43 % en France.

Les charges « salariales » vont de 0 % au Danemark ou en Suède, à 35 % du salaire brut en Roumanie, pays relativement transparent puisque la quasi-totalité des charges sociales est à la charge des salariés.

Au global, les charges sociales vont de moins de 1 % du salaire brut au Danemark à 67 % en France, la championne des charges sociales. La moyenne de l'UE à 27 est à 32 %.

Impôt sur le revenu (IR)

Il est calculé par EY pour un salarié célibataire sans enfant.

Il est le plus élevé de l'UE au Danemark (85 % des charges et impôts), mais en contrepartie, les cotisations de Sécurité sociale y sont les plus basses de l'UE. Il est plus faible en France (8 % des charges et impôts). En contrepartie, les cotisations de sécurité sociale y sont les plus fortes de l'UE.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Dix-neuf pays membres de l'UE ont augmenté leur TVA depuis 2009. Les plus fortes hausses ont eu lieu en Hongrie (27 % contre 20 % en 2009), au Royaume-Uni (20 % au lieu de 15 %), en Espagne (21 % au lieu de 16 %) et en Grèce (24 % au lieu de 19 %). Les seuls pays à ne pas avoir augmenté la TVA depuis 2009 sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, la Lettonie, Malte et la Suède, en plus de la Roumanie qui était montée à 24 % avant de redescendre à 19 %³⁷.

D'un point de vue statistique, il est relativement difficile de suivre les dépenses de TVA des ménages de façon régulière. D'un point de vue juridique et pratique, la TVA est payée par les entreprises, qui la collectent à l'occasion des ventes. Aussi, il existe peu de données permettant de suivre de façon rapprochée et uniforme la charge que représente la TVA pour les ménages de l'UE. Des études ponctuelles traitent de cette question, mais elles sont disponibles avec retard et des méthodologies nationales non homogènes.

Cette étude considère que 65 % du salaire net après paiement des charges salariales et de l'impôt sur le revenu est soumis à la TVA, les 35 % restant étant associés à des dépenses comme le logement, non soumises à TVA. Ce mode de calcul est probablement de nature à minorer le poste TVA, la dépense de logement étant moindre³⁸, ce qui laisse plus de pouvoir d'achat pour les biens et services soumis à TVA³⁹.

La TVA est calculée sur les 65 % restants, sous l'hypothèse qu'en moyenne, elle représente la moitié du taux plein en vigueur dans le pays en question. Cela aboutit, là aussi, à un calcul minorant le poste TVA. Par exemple, pour la France, la TVA représente dans l'étude 10 % du revenu disponible une fois

le logement payé (soit 11,11 % du revenu disponible après TVA). Dans une analyse de 2008, Ruiz et Trannoy considéraient que la fiscalité indirecte totale représentait de l'ordre de 12,32 % du revenu disponible brut des ménages⁴⁰. Des travaux plus récents considèrent que le poids effectif de la TVA dans la consommation des ménages est supérieur, autour de 13 % selon le CPO⁴¹ et de 13,4 % selon l'INSEE⁴².

9. QUESTIONS USUELLES

Pourquoi ne pas avoir construit l'étude sur un indicateur macroéconomique ?

L'IEM a fait le choix de ne pas construire cette étude sur un indicateur tel que le poids des prélèvements obligatoires pour une raison méthodologique. Ce type d'indicateur macroéconomique mélange des charges et impôts, sur les personnes physiques et morales, liés à une multitude d'aspects (création de richesse, détention de richesse, mutation...).

Si *in fine* tous les impôts sont bel et bien supportés par des individus, à un titre ou à un autre (en tant que salarié, épargnant, consommateur...), l'emploi d'un agrégat macroéconomique rend la comparaison difficile à appréhender, faute de faire la différence entre les faits générateurs. D'où le choix d'une méthodologie allant de la fiche de paie d'un salarié moyen à son pouvoir d'achat réel.

Quel contribuable est pris en compte, avec quelles sources et quels calculs ?

Un salarié moyen, célibataire sans enfant. Les rémunérations brutes servant de base aux calculs proviennent de séries internationales de référence sur les salaires bruts moyen (OCDE *Taxing Wages*) ou d'organismes statistiques nationaux dans le cadre de pays de l'UE non membres de l'OCDE. Ces sources nationales sont systématiquement précisées dans l'étude.

Pourquoi prendre en compte les charges sociales, l'impôt sur le revenu et la TVA ?

Partant du principe que le salarié est à la fois un cotisant, un contribuable et un consommateur, la démarche intègre les charges sociales, l'impôt sur le revenu et la TVA. Le salarié moyen finance en effet, directement ou indirectement, tous ces prélèvements obligatoires grâce à son travail.

Pourquoi ne pas faire de différence entre les charges sociales patronales et salariales ?

Les charges patronales sont prélevées à la source et payées, comme les charges salariales, par l'employeur en contrepartie du travail du salarié. Economiquement fondée, la pratique de l'institut économique Molinari est largement employée, notamment par l'OCDE dans *Taxing Wages*.

Comment garantir l'homogénéité des calculs s'agissant de taxes avec des assiettes différentes ?

Toutes les assiettes de calcul sont adaptées aux salariés moyens. Cela garantit la cohérence des résultats et la robustesse de la comparaison entre les pays de l'Union européenne.

Pourquoi un salarié moyen et non médian ?

La moyenne a l'avantage d'être un concept plus simple à appréhender que la médiane. Elle est employée par toute une série d'organismes nationaux et internationaux (notamment l'OCDE dans *Taxing Wages*). A l'échelle des 27 pays de l'UE, même des plus petits, elle est pleinement représentative.

Pourquoi prendre un célibataire sans enfant ?

Il s'agit du cas le plus représentatif. Sur les 38,5 millions de foyers recensés par l'administration fiscale en 2021 48 % n'avaient qu'une part⁴³.

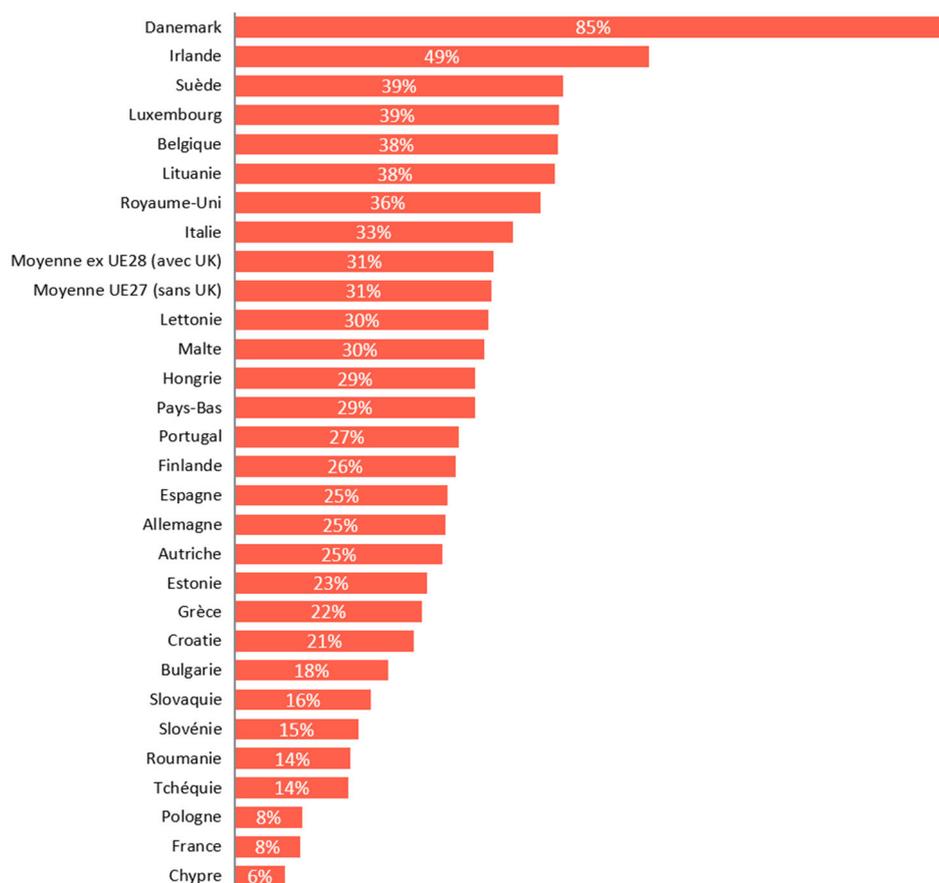
Est-ce que prendre en compte un célibataire sans enfant pénalise la France ?

C'est peu probable. L'impôt sur le revenu français joue peu sur le positionnement relatif de la France vis-à-vis de l'UE. Il ne représente que 8 % de la fiscalité sur le salarié moyen, ce qui représente avec Chypre (6 %) et la Pologne (8 %) le poids le plus faible de l'UE. Même en divisant cet impôt par deux,

pour tenir compte de dispositions particulières liées à la situation familiale ou à d'autres aspects, le salarié français resterait champion de la fiscalité de l'UE, devant l'Autrichien et le Belge.

Ajoutons que, contrairement à une idée reçue, la France n'est pas le seul pays où l'impôt varie selon la composition de la famille. Plusieurs pays font de même, dont l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Irlande, le Portugal avec à la clef des effets parfois supérieurs à ce que l'on peut constater en France.

Figure 9 : Poids de l'impôt sur le revenu dans la pression fiscale sur le salarié moyen dans les différents pays de l'UE



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité de 2023.

Que mesure cet indicateur ?

Cette étude est un indicateur de liberté économique du salarié moyen. Elle mesure dans quelle proportion ce salarié maîtrise directement le fruit de son travail, en calculant son pouvoir d'achat réel, net de charges et d'impôts dans le cadre d'un célibataire sans enfant.

Pourquoi ne pas réintégrer les prestations publiques dans le pouvoir d'achat ?

Le salarié ne contrôle pas directement les prestations. Son influence sur l'utilisation de ses charges et impôts est en effet indirecte. Il peut tenter d'orienter la prise de décision collective, par exemple en votant ou en adhérant à un syndicat, mais cette influence est diluée : il n'a pas la possibilité de décider individuellement combien il souhaite allouer globalement au titre des services financés par les prélèvements obligatoires. De même, il n'a pas la possibilité d'imposer ses préférences, en donnant la priorité à un service public ou social plutôt qu'à un autre.

Pour autant, l'étude n'éluide ni l'importance de ces prestations ni leur contribution potentielle au bien-être. Nous croisons, par exemple, nos résultats avec ceux de l'UE. Ces croisements attestent qu'en dépit de l'importance des prélèvements, il n'est pas possible de montrer que la France est plus attractive en termes de bien-être. La qualité de vie semble meilleure dans plusieurs pays ayant une pression sociale et fiscale moindre. C'est le cas notamment de pays ayant une tradition sociale très proche de la nôtre comme l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas ou la Suède.

Peut-on comparer les pays entre eux ?

S'il est vrai que chaque pays est un cas particulier, force est de constater que les comparaisons internationales sont légion : Eurostat, le FMI, l'OCDE ou le Forum économique mondial en publient régulièrement.

Précisons que nos calculs sont faits en intégrant toutes les prestations sociales obligatoires publiques (sécurité sociale...) ou privées (mutuelles, fonds de pension...). Cela permet d'avoir une comparaison la plus homogène possible, contrairement aux études se focalisant sur les seules taxes finançant seules les prestations sociales publiques. Ces dernières aboutissant à des résultats déséquilibrés, selon que les pays confient un rôle plus ou moins important aux opérateurs privés de protection sociale⁴⁴.

10. LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ZOOMS

Calendrier 1 : Les jours de libération sociale et fiscale en Europe.....	10
Carte 1 : Taux réel de taxation du salarié moyen en 2023 (en % du salaire complet payé par l'employeur).....	17
Figure 1 : Répartition des charges et impôts sur le salarié moyen en 2023.....	8
Figure 2 : Taux de pression sociale et fiscale sur le salarié moyen de l'UE	11
Figure 3 : Taux de pression sur le salarié moyen zone euro et non euro.....	12
Figure 4 : Charges et impôts pour 100 € de pouvoir d'achat réel en 2023	16
Figure 5 : Ventilation des charges et impôts sur le salarié moyen français en 2023	19
Figure 6 : Taux de pression sociale et fiscale et solde des administrations des pays de l'UE comparés à la France	21
Figure 7 : Positionnement taux de socialisation et dette publique brute des pays de l'UE comparés à la France	22
Figure 8 : Positionnement taux de socialisation et satisfaction dans la vie selon le World Happiness Report	23
Figure 9 : Poids de l'impôt sur le revenu dans la pression fiscale sur le salarié moyen dans les différents pays de l'UE.....	37
Tableau 1 : Passage du salaire complet au pouvoir d'achat réel	18
Tableau 2 : Ecart entre la France et 2 pays à tradition sociale ayant des salaires complets proches.....	23
Tableau 3 : Salaires complets et disponibles nets de charges, d'impôt sur le revenu et de TVA (2023).....	30
Tableau 4 : Taux de charges et d'impôts réel, coût de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts et jours de libération sociale et fiscale (2023).....	31
Tableau 5 : Jours de libération sociale et fiscale (2010-2023)	32
Zoom 1 : L'Autriche redevient 3 ^{ème} grâce à l'abandon de la « progression à froid » en 2023	14
Zoom 2 : La Belgique redevient n°2 en attendant son « Tax shift » 2024	14
Zoom 3 : La France redevient n°1 dans l'UE en 2023.....	15
Zoom 4 : Cette très chère Île-de-France Mobilités	20
Zoom 5 : Le tout répartition pour les retraites, un choix collectif coûteux pour les salariés	27
Zoom 6 : L'éducation et la formation, un rapport qualité-prix médiocre en France	29

11. BIBLIOGRAPHIE

- Conseil d'orientation des retraites. (2023). *Evolutions et perspectives des retraites en France* ([Rapport annuel du COR]) (p. 419). Paris : Conseil d'orientation des retraites. Repéré à https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2023-06/RA_2023.pdf
- Conseil d'orientation des retraites. (2018), Evaluation des engagements du système de retraite français, Séance plénière du 11 juillet 2018, Document n°2.
- Daniel, J.M. (2017). *Les impôts Histoire d'une folie française*, Tallandier, 224 pages.
- Eurostat. (2023, 21 avril). Government deficit/surplus, debt and associated data [gov_10dd_edpt1].
- Eurostat. (2023, 12 juin). Nombre d'années de vie en bonne santé à la naissance, par sexe [TPS00150]. Repéré à <https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tps00150/default/table?lang=fr>
- Eurostat. (2023, 7 juillet). Note moyenne de satisfaction par domaine, sexe, âge et niveau d'éducation atteint [ILC_PW01]. Repéré à https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ILC_PW01_custom_6838858/default/table?lang=fr
- EY Autriche. (2020). Austria publishes two draft bills: The Economic Strengthening Act 2020 and the Investment Premium Act, *Global Tax Alert*, 30 juin, 4 pages.
- EY Belgique. (2023, juillet). Fourniture des charges patronales, des charges salariales et de l'impôt sur le revenu les salariés moyens de l'UE célibataires sans enfant.
- Fouilleron, A. (2018). La taxe sur la valeur ajoutée et les finances publiques rapport particulier N° 6, Conseil des prélèvements obligatoires, 172 pages.
- Helliwell, J. F., Layard, R., Sachs, J. D., Neve, J.-E. D., Akin, L. B. et Wang, S. (2023). *World Happiness Report 2023*. Repéré à <https://worldhappiness.report/ed/2023/>
- Marques N., Philippe C. (2019). *Retraites françaises, sortir de l'impasse, préparer l'avenir*, Institut économique Molinari, décembre, 68 pages.
- Noe J.B. et Fouquet V. (2019). *La révolte fiscale*, Calman Lévy, 220 pages.
- Ruiz N. et Trannoy A. (2008). *Le caractère régressif des taxes indirectes : les enseignements d'un modèle de microsimulation*, INSEE, Economie et Statistique, 413 pp. 21-46.
- Salin, P. (2014). *La tyrannie fiscale*, Odile Jacob, 331 pages.

NOTES

¹ Comme l'explique Pascal Salin l'impôt « ne frappe pas ceux que l'on croit. On n'a que très rarement – si ce n'est jamais – les moyens de savoir exactement qui supporte ou paie effectivement le poids de tel ou tel impôt dans un système fiscal donné ». Salin, P. (2014). *La tyrannie fiscale*, Odile Jacob.

² Calculs Institut économique Molinari au titre de 2022 d'après Eurostat (2023), Principaux agrégats des administrations publiques, y compris recettes et dépenses, lignes D2 D5 D61 D91 D995, table https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/GOV_10A_MAIN_custom_6800972/default/table?lang=fr

³ Trésor, D. générale du. (2022). Brèves économiques d'Autriche et de Slovénie - novembre-décembre 2022. *Direction générale du Trésor*. Repéré à <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2022/12/20/breves-economique-d-autriche-et-de-slovenie-novembre-decembre-2022>

⁴ Federal Ministry Republic of Austria. (2022, 14 septembre). Government decides to abolish cold progression (bracket creep) [Communiqué de presse]. Repéré à [https://bmf.gv.at/en/press/press-releases/Press-Releases-2022/September-2022/Government-decides-to-abolish-cold-progression-\(bracket-creep\)-.html](https://bmf.gv.at/en/press/press-releases/Press-Releases-2022/September-2022/Government-decides-to-abolish-cold-progression-(bracket-creep)-.html)

⁵ Capéau, B., Decoster, A., Maes, S. et Vanheukelom, T. (2018). *Betaalt de taxshift zichzelf terug?* ([Working Papers of Department of Economics, Leuven] n° 626991). KU Leuven, Faculty of Economics and Business (FEB), Department of Economics, Leuven. Repéré à <https://econpapers.repec.org/paper/etecswps/626991.htm>

⁶ 7sur7. (2017, 11 août). Le taxshift entraînera la création de 52.100 emplois, selon la BNB. *7sur7.be*. Repéré à <https://www.7sur7.be/economie/le-taxshift-entrainera-la-creation-de-52-100-emplois-selon-la-bnb~a12cae7f/>

⁷ L'Echo. (2019, 7 juin). L'économie belge plus résiliente que prévu. *L'Echo*. Repéré à <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/economie/l-economie-belge-plus-resiliente-que-prevu/10134418.html>

⁸ Scharff, C. (2023, 2 mars). La réforme fiscale en Belgique pourrait augmenter les salaires nets dès janvier 2024. *L'Echo*. Repéré à <https://www.lecho.be/dossiers/reforme-fiscale/la-reforme-fiscale-en-belgique-pourrait-augmenter-les-salaires-nets-des-janvier-2024/10450854.html>

⁹ « Le taux d'imposition de la 1ère tranche de l'IR, qui regroupe 12 millions de foyers, sera abaissé de 14 % à 11 % dès 2020. Cela représente un gain moyen par foyer de 350 €, soit, à ce niveau, un tiers de l'impôt en moyenne. Les 5 millions de foyers de la tranche suivante bénéficieront d'un gain moyen de 180 € » <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/changements-1er-janvier-2020>

¹⁰ Aussiloux, V., Frocrain, P., Harfi, M., Lallement, R. et Tabarly, G. (2020). *Les politiques industrielles en France - Evolutions et comparaisons internationales* (p. 260). Paris : France Stratégie. Repéré à https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-rapport-politique_industrielle-novembre.pdf

¹¹ Debouzy, I. et Reffet-Rochas. (2022). *Travailleurs frontaliers : six profils de « navetteurs » vers la Suisse - Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes - 145* (p. 4). Paris : Insee. Repéré à <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6444379>

¹² Banque de France. (2022). *La balance des paiements et la position extérieure de la France – Rapport annuel 2021* (p. 90). Paris. Repéré à https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/bdp2021_ra.pdf

¹³ Harberger, A. C. (1962). The Incidence of the Corporation Income Tax. *The Journal of Political Economy*, 70(3), pages 215-240.

¹⁴ Fuest, C., Peichl, A. et Siegloch, S. (2017). *Do Higher Corporate Taxes Reduce Wages? Micro Evidence from Germany* ([Ifo Working Papers] n° 241) (p. 86). Leibniz Institute for Economic Research at the University of Munich. Repéré à <https://www.ifo.de/DocDL/wp-2017-241-fuest-peichl-siegloch-corporate-taxes.pdf>

¹⁵ Eurostat. (2023, 7 juillet). Note moyenne de satisfaction par domaine, sexe, âge et niveau d'éducation atteint [ILC_PW01]. Repéré à https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ILC_PW01_custom_6838858/default/table?lang=fr

- ¹⁶ Helliwell, J. F., Layard, R., Sachs, J. D., Neve, J.-E. D., Aknin, L. B. et Wang, S. (2023). *World Happiness Report 2023*. Repéré à <https://worldhappiness.report/ed/2023/>
- ¹⁷ Eurostat (2023, 18 avril). Dépenses de protection sociale : principaux résultats [spr_exp_sum], données au titre de 2020.
- ¹⁸ Palier, B. (2007). Du salaire différé aux charges sociales : les avatars du financement de la protection sociale. *Regards croisés sur l'économie*, 1(1), 174-181. doi:[10.3917/rce.001.0174](https://doi.org/10.3917/rce.001.0174)
- ¹⁹ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. (2022). *Les retraités et les retraites - édition 2022* (p. 244). Paris. Repéré à <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-reference/panoramas-de-la-drees/les-retraites-et-les-retraites-edition-0>
- ²⁰ Selon Insee, série 3.301 Dépenses des administrations publiques (S13) ventilées par fonction.
- ²¹ Voir par exemple Marques, N. (2022). Retraites, l'enjeu est de généraliser la capitalisation collective en France -. *Journal des libertés*, (17). Repéré à <https://journaldeslibertes.fr/article/retraites-lenjeu-est-de-generaliser-la-capitalisation-collective-en-france/>
- ²² Valat, B. (1994). Résistance et Sécurité sociale, 1941-1944. *Revue historique*, (592) et Valat, B. (2001). *Histoire de la Sécurité sociale (1945-1967)*. L'Etat l'institution et la santé. Paris : Economica.
- ²³ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. (2022). *Les retraités et les retraites - édition 2021*. Paris. Repéré à <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-reference/panoramas-de-la-drees/les-retraites-et-les-retraites-edition-0>
- ²⁴ <https://www.statistiques-recherches.cnaf.fr/recueil-statistique-2019.html>, Titre 2.
- ²⁵ Contrairement aux idées reçues, la majeure partie des déséquilibres des retraites est liée à la baisse du ratio cotisant par retraité (-66 % depuis 1956), l'augmentation de l'espérance de vie (+20 % à la naissance depuis 1956) jouant un rôle moindre. Pour la dynamique de l'espérance de vie à la retraite voir par exemple Aubert, P. et Rabaté, S. (2015). *Durée passée en carrière et durée de vie en retraite : quel partage des gains d'espérance de vie ?* (n° 474). Paris : Insee. Repéré à <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1377630?sommaire=1377636>
- ²⁶ Philippe, C., Bénard, V. et Marques, N. (2022). *A la recherche du pouvoir d'achat perdu. Quand des politiques publiques nuisent au pouvoir d'achat* (p. 56). Paris : Institut économique Molinari. Repéré à <https://www.institutmolinari.org/wp-content/uploads/2022/12/etude-pouvoir-achat-perdu-fr.pdf>
- ²⁷ Marques, N. et Philippe, C. (2019). *Retraites françaises, sortir de l'impasse, préparer l'avenir* (p. 68). Paris-Bruxelles : Institut économique Molinari avec Contrepoints. Repéré à https://www.institutmolinari.org/wp-content/uploads/sites/17/2019/12/etude_retraites_francaises2019.pdf
- ²⁸ En 2022, les dépenses de retraite représentaient selon le COR 361 milliards d'euros et les réserves représentaient 180 milliards d'euros. Elles étaient détenues à 90% par les régimes complémentaires, dont près de 50 % pour l'Agirc-Arrco. Conseil d'orientation des retraites. (2023). *Evolutions et perspectives des retraites en France* ([Rapport annuel du COR]) (p. 419). Paris : Conseil d'orientation des retraites. Repéré à https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2023-06/RA_2023.pdf, p125 et suivantes.
- ²⁹ Conseil d'orientation des retraites. (2023). *Evolutions et perspectives des retraites en France* ([Rapport annuel du COR]) (p. 419). Paris : Conseil d'orientation des retraites. Repéré à https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2023-06/RA_2023.pdf, p. 117.
- ³⁰ Conseil d'orientation des retraites. (2018). *Evaluation des engagements du système de retraite français*, Séance plénière du 11 juillet 2018, Document n°2, page 14, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-4307.pdf>. Evaluation pour un taux d'actualisation à 2%. Des évaluations pour des taux d'actualisations plus élevés (3 et 4%) donnent des dettes « implicites » moins élevés (8 108 et 6 837 milliards d'euros de 2015).
- ³¹ Marques, N. (2023). *Retraites, mécomptes et déficits publics*. Paris : Institut économique Molinari. Repéré à <https://www.institutmolinari.org/wp-content/uploads/2023/06/etude-retraites-mecomptes-et-deficits-publics2023.pdf>
- ³² Bouverin, S. (2022). Le système de retraites : Equilibre conventionnel et déficit public. *Commentaire*, Numéro 177(1), 87-96. doi:[10.3917/comm.177.0087](https://doi.org/10.3917/comm.177.0087) d'après Assemblée Nationale. (2021). *Projet de loi de règlement du*

budget et d'approbation des comptes (n° 4090 de l'année 2020) (p. 103). Repéré à https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b4090_projet-loi

³³ Marques, N. (2023). *Provisionner pour économiser sans rogner les retraites, l'exemple du Sénat* (p. 33). Paris : Institut économique Molinari. Repéré à <https://www.institutmolinari.org/wp-content/uploads/2023/06/etude-provisionnement-retraites-senat-2023.pdf>

³⁴ Legendre, R. (2023, 27 avril). Gabriel Attal: «Je souhaite que les baisses d'impôt arrivent aussi vite que possible». *l'Opinion*. Repéré à <https://www.lopinion.fr/politique/gabriel-attal-je-souhaite-que-les-baisses-dimpot-arrivent-aussi-vite-que-possible>

³⁵ Calculs Institut économique Molinari, pour les années 2013 à 2022, à partir d'OCDE. (2021 à 2023). *Pension Markets in Focus*, No.18/19 et données préliminaires de juin 2023.

³⁶ OCDE. (2021). *Pensions at a Glance 2021*, tables 4.5 et 8.1 : https://www.oecd-ilibrary.org/finance-and-investment/pensions-at-a-glance-2021_ca401ebd-en

³⁷ Voir par exemple TAXUD.C.1 (2020). *VAT rates applied in the Member States of the European Union Situation at 1st January 2020*, 133 pages.

³⁸ Selon l'INSEE, les ménages consacrent en moyenne 16,3 % de leur consommation aux dépenses de logement cf. INSEE FOCUS N°203 paru le 15/09/2020 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4764315/IF-203-diffusion.xlsx>

³⁹ Selon Eurostat, en 2017 le coût du logement représentait en moyenne 21,4 % du revenu disponible des ménages dans l'UE et 18,4 % en France (enquête EU-SILC[ilc_mdcd01], dernière mise à jour 16/07/2019 disponible via le lien http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ilc_mdcd01&lang=fr).

Les dépenses des ménages allouées au logement, intégrant l'approvisionnement en eau, électricité, gaz et autres combustibles représentent 24,5 % en 2016 (Dépense de consommation des ménages par fonction de consommation, COICOP à 3 chiffres, [nama_10_co3_p3], dernière mise à jour 13/07/2018 disponible via le lien http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=nama_10_co3_p3&lang=fr).

⁴⁰ Ruiz, N. et Trannoy, A. (2008). Le caractère régressif des taxes indirectes : les enseignements d'un modèle de microsimulation. *Économie et Statistique*, (413). Repéré à <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1376872/ES413B.pdf>, p. 27.

⁴¹ Fouilleron, A. (2015). *La taxe sur la valeur ajoutée* ([Rapport particulier] n° 6) (p. 172). Repéré à <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/20151216-rapport-Fouilleron-TVA-et-dependes-publiques.pdf>, page 25, donnée au titre de 2014.

⁴² Calcul sur la France fait d'après Georges-Kot, S. (2015). *Impact distributif de la TVA sur le cycle de vie* ([Documents de travail] n° G2015/12). Paris : Insee. Repéré à <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1381136> : 5,2 % de la consommation à 0 % de TVA + 1,7 % au taux super réduit de 2,1 % + 20 % au taux réduit de 5,5 % + 16,1 % au taux intermédiaire de 10 % + 53,20 % au taux normal de 20 % = 13,4 % en moyenne.

⁴³ Direction Générale des Finances Publiques. (2021, 6 décembre). *Annuaire statistique 2019 de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)*. Repéré à <https://static.data.gouv.fr/resources/annuaire-statistique/20211206-152555/annuaire-statistique-2019.zip>, tableaux par 14 et 18.

⁴⁴ L'étude *Taxing wages* de l'OCDE n'est pas suffisante lorsqu'il s'agit de comparer coût du travail et pouvoir d'achat pour deux raisons. D'une part, certaines taxes sont omises, tel le versement transport représentant jusqu'à 2,95 % des salaires bruts en Ile-de-France. D'autre part, certaines cotisations obligatoires ne sont pas prises en compte par l'OCDE, au motif qu'elles financeraient des prestations produites par des acteurs privés, assureurs santé ou retraite. Le choix méthodologique de l'OCDE pose problème lorsqu'on veut comparer le coût du travail d'un pays à un autre, *Taxing wages* faisant apparaître des coûts du travail artificiellement faibles et des pouvoir d'achat artificiellement élevés dans certains pays, tels que les Pays-Bas pour lesquels l'OCDE n'intègre dans ses calculs ni les cotisations obligatoires aux assurance santé privées, ni les cotisations obligatoires aux fonds de pension.

SUR LES AUTEURS

Nicolas Marques est Directeur général de l'Institut économique Molinari. Diplômé en gestion (EM Lyon) et Docteur en économie (Université d'Aix Marseille), il a débuté sa carrière en enseignant l'économie, puis en exerçant des responsabilités marketing et commerciales dans de grands groupes bancaires français souhaitant développer leur offre d'épargne collective. Avant de devenir Directeur général de l'IEM, en 2019, il contribuait au développement de l'Institut en tant que chercheur associé, avec plusieurs travaux sur les enjeux fiscaux, finances publiques et protection sociale. Il publie des chroniques dans *Capital*.
Contact : nicolas@institutmolinari.org

Cécile Philippe est Présidente de l'Institut économique Molinari. Docteure en économie (Université Paris-Dauphine), elle a créé l'IEM en 2004 à Bruxelles puis Paris. Elle est l'auteur de *C'est trop tard pour la terre* (Éditions JC Lattès) et de *Trop tard pour la France ? Osons remettre l'État à sa place* (Éditions Les Belles Lettres) et a participé à l'ouvrage collectif *50 Matinales pour réveiller la France* (Éditions les Belles Lettres). Elle publie régulièrement des chroniques dont une colonne régulière aux *Echos*. Contact : cecile@institutmolinari.org

James Rogers est consultant et chercheur associé à l'Institut économique Molinari.

PUBLICATIONS RECENTES DE L'IEM

Marques, N. (2023). *Retraites, mécomptes et déficits publics*, juin, 51 pages.

Marques, N. (2023). *Provisionner pour économiser sans rogner les retraites, l'exemple du Sénat*, juin, 33 pages.

Marques, N. et Portuese, A. (2023). *Télécoms et innovation, donner la priorité à la création de richesse plutôt qu'à la redistribution*, avril, 60 pages.

Philippe, C., (2023). *Le point sur le Covid et ses possibles impacts économiques durables*, février, 13 pages.

Philippe, C., Bénard, V. et Marques, N. (2022). *A la recherche du pouvoir d'achat perdu. Quand des politiques publiques nuisent au pouvoir d'achat*, décembre, 56 pages.

Marques, N. (2022). *Retraites, mécomptes et déficits publics. Quand un baromètre officiel sous-évalué nuit au débat public depuis 20 ans*, septembre, 46 pages.

Philippe C., Marques, N. et Rogers, J. (2022). *La pression sociale et fiscale réelle du salarié moyen au sein de l'UE*, 13^{ème} édition, juillet, 44 pages.

Marques, N. et Philippe C. (2022). *La fiscalité française contre la compétitivité et le pouvoir d'achat, quand la fiscalité anémie la rentabilité et le pouvoir d'achat*, mars, 56 pages.

Bentata, P. (2022). *Le recours à la téléconsultation et à la téléexpertise : quel impact économique attendre en France ? Une économie d'au moins 1 milliard d'euros par an à qualité de soins égale*, janvier, 44 pages.

Bentata, P. et Marques, N. (2021). *Les Impôts de production, contre les salaires, l'emploi et la croissance*, novembre, 58 pages

Institut économique Molinari

Des idées pour un avenir prospère

www.institutmolinari.org

ISBN 978-2-931091-19-7